



Edition provisoire

Wednesday 28 January 2026, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting n°5

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): "Bonjour" [en gallois].

Bonjour à tous, il est plus de 10 h 10, commençons.

La séance est donc ouverte.

Je rappelle à tous les membres que, pour s'inscrire à la séance, ils doivent insérer leur badge en prenant leur place et le laisser inséré au moins 30 secondes.

Vous devez également insérer votre badge pour prendre la parole ou voter. Pour demander la parole, veuillez appuyer une seule fois sur le bouton "*request*".

En outre, je vous rappelle que les membres n'ayant pas soumis de déclaration annuelle d'intérêts devront commencer leur intervention par une déclaration d'intérêts orale conformément au paragraphe 20 du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire.

Chers collègues, notre premier point à l'ordre du jour ce matin est l'examen des propositions de modifications dans la composition des commissions, publiées dans le document Commissions (2026) 01 Addendum 2, ainsi que la nomination des membres de la commission spéciale sur le Nouveau pacte démocratique, publiée dans le document Commissions (2026) 02.

Tout d'abord, êtes-vous d'accord avec ces documents ?

Il n'y a pas d'opposition ?

Il n'y en a pas, très bien.

Dans ce cas, c'est adopté.

L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport intitulé "Renforcer les démocraties avec les jeunes : de la participation à la responsabilité partagée " (Doc. 16308). Il sera présenté par Mme Sona GHAZARYAN au nom de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias.

Nous entendrons ensuite Mme Elisabetta GARDINI, qui présentera un avis au nom de la Commission des questions politiques et de la démocratie (Doc. 16332). Comme toujours, afin de terminer dans les temps à midi, j'interromprai la liste des orateurs vers 11 h 45 afin de pouvoir entendre la réplique et de procéder au vote.

Je donne donc la parole à Mme Sona GHAZARYAN, rapporteure.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

Vous disposez à présent de 7 minutes puis de 3 minutes à la fin pour répondre aux orateurs.

Vous avez la parole.

Debate: Strengthening democracies with young people: from participation to shared responsibility

Mme Sona GHAZARYAN (Arménie, ADLE, Rapporteure): Chers membres,

chers collègues,

C'est un honneur pour moi de me trouver devant vous aujourd'hui pour vous présenter ce rapport. Le titre révisé n'est pas une question de sémantique ; il marque un changement de perspective décisif, qui consiste à ne plus considérer les jeunes comme des bénéficiaires passifs de la démocratie, mais à les reconnaître comme des partenaires à part entière au cœur même de cette dernière.

Le moment où nous nous réunissons aujourd'hui est à la fois urgent et stimulant. Dans toute l'Europe, les jeunes citoyens expriment de nouveaux espoirs, mais aussi une frustration profonde et croissante. Des sondages et des études récents le montrent clairement. De nombreux jeunes perdent confiance dans nos institutions et ont de plus en plus le sentiment que leur voix, leur vote, n'a que peu de poids dans la construction de leur avenir.

L'insécurité économique, l'augmentation du coût de la vie, les emplois précaires, les pénuries de logements et les perspectives de santé mentale de plus en plus fragiles ne sont pas seulement des préoccupations sociales. Ils risquent d'éroder la légitimité démocratique elle-même et de creuser les fossés générationnels dans nos sociétés.

Le nouveau pacte démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe reconnaît à juste titre que l'énergie, la créativité et le sens aigu de la justice exprimés par les jeunes ne doivent plus rester en marge de la vie politique. Ils doivent être placés au centre de celle-ci.

Cet appel a trouvé un écho puissant à Malte lors de la 10e conférence des ministres responsables de la jeunesse, où les gouvernements ont adopté le cadre de référence appelant à une prise en compte systématique de la jeunesse dans tous les domaines de la politique et de la prise de décision.

C'est sur cette base que le rapport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias appelle à un véritable passage de la consultation à la responsabilité partagée. Les jeunes ne doivent pas seulement être présents, ils doivent avoir un pouvoir réel et des moyens d'influence institutionnels. Le système pionnier de cogestion du Conseil de l'Europe, centré sur le Conseil consultatif pour la jeunesse, offre un modèle clair et éprouvé que tous les États membres peuvent et doivent suivre. Son principe de partenariat égal entre les jeunes et les autorités publiques dans l'élaboration des priorités et des stratégies n'est pas seulement innovant, il est indispensable pour que la démocratie puisse résister aux tempêtes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Chers collègues,

Les recommandations qui vous sont présentées aujourd'hui sont ambitieuses, mais elles sont aussi très pratiques et réalisables. Elles demandent à chaque État membre d'adopter ou de mettre à jour des cadres globaux pour la participation des jeunes et de les traduire en résultats clairs et mesurables. Cela signifie qu'il faut créer et renforcer des conseils de jeunes et des organes consultatifs dotés de véritables mandats ; assurer la présence significative des jeunes et des jeunes politiciens à tous les niveaux de la prise de décision, des parlements et des conseils d'administration aux ministères et aux autorités locales, où ils doivent soutenir la budgétisation participative des jeunes ; et promouvoir des mécanismes innovants tels que les jurys de jeunes et les assemblées numériques, où les voix des jeunes sont au cœur des délibérations plutôt que d'être traitées comme une réflexion a posteriori.

Nos débats m'ont également permis de constater que les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés sont importants et complexes.

Les médias sociaux, autrefois célébrés comme un espace de promesses démocratiques, sont de plus en plus devenus une source de harcèlement, de discours haineux, de désinformation et d'exclusion.

Dans le même temps, les jeunes femmes, les groupes minoritaires et ceux qui vivent dans les zones rurales sont confrontés à des obstacles distincts et souvent cumulés à la participation. En réponse, la commission a adopté à l'unanimité un langage plus fort, appelant à une protection juridique plus solide hors ligne et en ligne.

Je tiens également à saluer les contributions irremplaçables des organisations non gouvernementales et des militants de la jeunesse, qui ont enrichi et animé nos discussions. Je les en remercie. Leur passion, leur expertise et leur expérience vécue ont directement façonné les propositions qui vous sont soumises.

En particulier, le Conseil consultatif pour la jeunesse, l'un des piliers du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, doit bénéficier d'un soutien durable et renforcé. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra contribuer à la construction d'une architecture démocratique incluant tous les jeunes, et pas seulement les plus connectés ou les plus privilégiés.

La concrétisation de ces recommandations nécessitera l'intervention des parlements nationaux. Il faudra que nous assumions pleinement leur rôle. Cela signifie examiner les budgets et la législation, mesurer l'accès et les résultats à l'aide de données fiables, inviter les jeunes à la table des négociations en tant que coauteurs des politiques, et veiller à ce que leur participation soit permanente et durable, afin qu'elle ne soit pas mise de côté en temps de crise.

Chers collègues,

Cet agenda exige une volonté politique claire de garantir une éducation et une formation de qualité, ainsi qu'un accès équitable au logement et aux soins de santé, d'intégrer l'égalité des sexes et de veiller à la pleine inclusion des minorités et des personnes handicapées, d'investir de manière décisive dans l'éducation civique et l'apprentissage non formel, et de ne pas se contenter de débattre du droit de vote des jeunes, mais d'agir en abaissant l'âge du droit de vote à 16 ans. Une réforme qui, comme le montrent les faits, renforce l'engagement et la confiance dans les institutions démocratiques.

Au-delà de l'Europe occidentale, notre responsabilité démocratique doit s'étendre plus loin. C'est pourquoi nous soutenons fermement la création d'un Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire, un acte de solidarité et une expression claire de la foi dans le potentiel démocratique de chaque jeune citoyen, de l'Atlantique au Caucase du Sud.

En conclusion, la démocratie ne peut être renouvelée sans que les jeunes n'en soient les architectes et les partenaires égaux. La responsabilité partagée exige de chaque parlement et de chaque gouvernement qu'ils ne se contentent pas de parler des jeunes, mais qu'ils agissent avec les jeunes et pour les jeunes.

Je vous invite donc à soutenir pleinement cette résolution et ces recommandations, et à reconnaître dans chacune de vos décisions l'opportunité de construire une Europe démocratique soutenue par la créativité, l'énergie et l'espoir de ses plus jeunes citoyens.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Sona GHAZARYAN.

La parole revient à Mme Elisabetta GARDINI pour l'avis de la Commission des questions politiques et de la démocratie.

Vous disposez de 3 minutes.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CEPA, Rapporteuse pour avis): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je présente aujourd'hui l'avis de la Commission des questions politiques et de la démocratie sur le rapport "Renforcer les démocraties avec les jeunes : de la participation à la responsabilité partagée".

Tout d'abord, je tiens à féliciter chaleureusement la rapporteure, Mme Sona GHAZARYAN, pour son travail remarquable. Elle aborde un défi central pour nos démocraties. Comment faire en sorte que les jeunes soient non seulement entendus, mais aussi véritablement impliqués dans la vie démocratique ?

Le rapport et notre avis partagent une conviction simple mais fondamentale : les institutions démocratiques sont plus fortes lorsque les jeunes sont impliqués, lorsque les jeunes esprits peuvent contribuer de manière significative aux décisions qui affectent leur avenir. La Commission des questions politiques et de la démocratie soutient pleinement cette approche.

Nos amendements visent à renforcer cette conviction de trois manières : en encourageant la pleine mise en œuvre des résolutions antérieures sur les questions relatives à la jeunesse ; lier les activités liées à la jeunesse au travail sur le nouveau pacte démocratique ; engager les jeunes qui sont déjà politiquement actifs dans un dialogue avec nous.

En ce qui concerne le premier point, je me réjouis que le rapport fasse référence à la résolution 2553 (2024). Cette résolution a représenté un important pas en avant. Elle a créé le mécanisme de participation des jeunes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et a introduit le rôle des jeunes rapporteurs dans les commissions.

Nos amendements visent à rendre les rapporteurs pour la jeunesse plus visibles, afin de garantir que les opinions des jeunes soient prises en compte dans les travaux des commissions et les débats en séance plénière.

D'autres amendements établissent un lien avec le nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Il peut bénéficier de manière significative de l'implication des jeunes. L'Assemblée contribue déjà activement au Pacte, notamment par le biais de sa Commission *ad hoc*.

Enfin, nous proposons de renforcer le dialogue avec les jeunes esprits politiques de nos pays. D'après mon expérience, nos partis et nos organisations de jeunesse regorgent de jeunes talents. Il est important de soutenir ce potentiel et d'encourager l'intérêt pour notre Assemblée. J'espère que nous pourrions y contribuer.

En résumé, ce rapport rend l'Assemblée plus ouverte et plus réceptive aux voix des jeunes. Je pense que cet avis renforce le message politique du rapport.

Pour ces raisons, j'invite l'Assemblée à soutenir cet avis et les amendements proposés.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Elisabetta GARDINI. Nous allons maintenant passer aux orateurs de chaque groupe.

Je rappelle que le temps de parole est de 3 minutes pour les porte-parole des groupes politiques et de 2 minutes pour les autres.

La parole est à Mme Aysu BANKOĞLU, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Aysu BANKOĞLU (Türkiye, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier le rapporteur pour ce rapport qui arrive à point nommé. Il se concentre à juste titre sur la participation significative des jeunes, l'inégalité sociale et les obstacles structurels qui empêchent les jeunes de s'engager pleinement dans la vie démocratique.

Dans toutes nos sociétés, les jeunes ne demandent pas des gestes symboliques, mais une influence réelle. Une participation limitée à des consultations ou à des groupes consultatifs ne suffit plus. La démocratie doit évoluer vers un modèle de responsabilité partagée, où les jeunes façonnent véritablement les décisions qui affectent leur vie.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes se sentent exclus des processus politiques en Europe. La confiance dans les institutions diminue et les jeunes ne se sentent pas entendus. Cette exclusion est aggravée par les inégalités, la précarité de l'emploi et la crise du logement, qui privent les jeunes de stabilité et de dignité.

Nous devons donc nous attaquer à l'environnement hostile qui décourage l'engagement politique. L'augmentation des discours de haine à l'encontre des jeunes militants nécessite des protections juridiques plus fortes afin de préserver leur voix dans la sphère publique. Nous devons également nous attaquer aux désavantages socio-économiques qui touchent de manière disproportionnée les jeunes femmes, qui sont souvent confrontées au double fardeau de l'emploi précaire et de la discrimination systématique.

Sur nos lieux de travail et d'enseignement, nous constatons une tendance au harcèlement moral fondé sur l'âge. Les jeunes sont souvent considérés comme inexpérimentés ou exploités en tant que main-d'œuvre bon marché, une perception qui porte atteinte à leurs droits immédiats en tant que citoyens. Nous devrions transformer nos structures institutionnelles afin de garantir que chaque jeune puisse participer en toute sécurité et avec dignité.

En tant que l'un des rapporteurs pour la jeunesse de cette Assemblée, je tiens à le souligner clairement que la participation des jeunes ne doit pas rester décorative. Nous devons aller au-delà des "belles paroles" en mettant en œuvre des réformes institutionnelles et en adoptant le système de cogestion comme norme pour les gouvernements nationaux.

Chers collègues,

Les jeunes doivent passer de la consultation au pouvoir de décision, non pas en tant qu'invités de la démocratie, mais en tant que copropriétaires. Nous devrions donc demander aux institutions d'ouvrir leurs structures, leurs budgets et leurs processus politiques aux jeunes en tant que partenaires égaux.

Car si nous continuons à mettre les jeunes à l'écart, nous risquons de perdre non seulement une génération, mais la légitimité même de nos démocraties.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante, au nom du Groupe du Parti populaire européen, est Mme Yelyzaveta YASKO.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Chers collègues,

Je tiens à remercier la rapporteure pour ce rapport et, en particulier, pour les recommandations très concrètes qu'elle a formulées, notamment l'abaissement de l'âge du droit de vote et l'augmentation du nombre de mandats pour les jeunes.

Mais en tant que citoyenne ukrainienne, je vous demande de faire preuve d'honnêteté.

Dans mon pays, dans ma société, quand l'État n'offrait pas de perspectives aux jeunes, qu'avons-nous fait ? Nous avons tâché d'y remédier nous-mêmes. Lorsque la guerre a éclaté en 2014 et que notre État n'a pas été en mesure d'assurer certaines fonctions, nous avons créé un mouvement de volontariat auquel ont participé de nombreuses personnes, jeunes comme plus âgées. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de mandat que nous ne pouvons pas le créer nous-mêmes, parce qu'il y a un vide que nous ne pouvons pas le combler.

En préparant mon discours, j'ai essayé de comprendre ce qui m'avait poussée à entrer en politique.

Je suis née en 1990, l'année où mes parents ont perdu toutes leurs économies. Mon père est musicien. Dans les années 1990, il ne pouvait plus vivre de son activité en Ukraine. Il a dû partir à l'étranger pour gagner sa vie. C'est donc la motivation économique qui m'a poussée à aller plaider et à agir pour le changement dans mon pays afin d'offrir aux citoyennes et citoyens de meilleures perspectives économiques et sociales. C'est cela qui a nourri ma motivation.

Mais il y a aussi, bien sûr, une autre motivation liée à la liberté, à notre identité, dont je sais que vous êtes conscients.

Je voudrais soulever un point essentiel à ce sujet. Lorsque nous avons été élus, la moyenne d'âge au sein de notre parlement était de 39 ans. Dans notre parti, elle était de 34 ans. Bien sûr, aujourd'hui, après presque six ans et demi, la moyenne d'âge a légèrement augmenté.

Pour trouver des solutions, examinons ce qui incite le peuple à investir la rue et à lutter pour ses idéaux. Que cela nous plaise ou non, lorsque la guerre frappe à la porte, le peuple choisit de lutter sous la menace.

Bien sûr, il est important de créer de nombreux mandats, notamment pour les jeunes. Mais il faut aussi leur offrir différents exemples de sociétés pour qu'ils comprennent qu'ils peuvent changer les choses en croyant en eux-mêmes et en leur capacité à se battre pour leur avenir.

L'Ukraine connaît une grande mobilité sociale. Je suis fière de le dire.

Mon unique souhait aujourd'hui, c'est que cette guerre d'agression ne nous prive pas de notre jeunesse, dont une grande partie est déjà tombée au combat ou a vu sa vie réduite à néant.

Je souhaite bonne chance aux jeunes et à nos démocraties.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Notre prochain orateur au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés est Mme Alexandra SCHOOS.

Mme Alexandra SCHOOS (Luxembourg, CEPA, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président,

Chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui de la manière dont nous pouvons renforcer la démocratie grâce aux jeunes. Le rapport a raison de nous mettre en garde : si nous ritualisons l'implication des jeunes plutôt que de leur donner les moyens d'avoir une véritable influence sur les résultats, nous ne construirons pas la confiance. Au contraire, nous fabriquerons de la frustration.

Chez les Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés, nous soutenons une participation des jeunes sérieuse, représentative et responsable. Cela commence par un principe : pas d'actes symboliques. Nous ne voulons pas que la participation soit réduite à des quotas. Nous avons besoin de voies qui responsabilisent les jeunes grâce au mérite, aux opportunités et aux vraies responsabilités.

Mon premier point porte donc sur l'impact plutôt que l'optique. Les conseils de jeunes, les auditions et le dialogue structuré peuvent être utiles, mais uniquement s'ils sont transparents, ouverts à des milieux divers et liés à un suivi mesurable. Dans le cas contraire, il s'agit d'un théâtre de la participation.

Deuxièmement, nous devons rejeter la pensée unique. Le rapport soutient fermement l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans. Il est important d'impliquer les jeunes plus tôt, mais l'âge du vote est un choix constitutionnel profond. Chaque pays doit décider en fonction de ses traditions démocratiques, de son éducation civique et de son consensus sociétal.

Troisièmement, si nous voulons que les jeunes croient à nouveau en la démocratie, nous, femmes et hommes politiques, devons montrer l'exemple, respecter la démocratie, et donc, les électrices et électeurs, ainsi que le résultat des élections. Ces dernières années, nous avons trop souvent assisté à un dangereux réflexe : des partis démocratiquement élus sont mis à l'écart, délégitimés ou considérés comme intouchables, simplement parce que d'autres n'aiment pas leurs opinions politiques. Ce n'est pas de la résilience démocratique, c'est de l'érosion démocratique. Les jeunes s'en rendent compte. Ils en tirent la conclusion que voter ne changera rien.

Quatrièmement, nous devons faire preuve d'honnêteté. En tant que représentantes et représentants élus, nous avons un pouvoir qui va bien plus loin que ce que nous avons tendance à croire. Si nous voulons vraiment que les jeunes fassent de la politique, nous devons faire le travail pratique : inscrire des candidats jeunes et motivés sur nos listes électorales, les soutenir, les encadrer et leur confier de véritables responsabilités au sein de nos groupes parlementaires et de nos commissions.

Cela m'amène à une question qui me permet de jouer la mouche du coche : qui, dans cette salle, serait prêt à renoncer à sa place sur une liste électorale en faveur d'une ou d'un jeune ? Car c'est cela, la "responsabilité partagée" dans la réalité. Il ne s'agit pas d'une résolution, mais de mesures concrètes au sein de nos partis et de nos prises de décisions.

Chers collègues,

La participation des jeunes ne sera pas reconstruite par des slogans. Elle sera reconstruite par la cohérence démocratique.

Choisissons des actions tangibles plutôt que des actes symboliques, la responsabilité démocratique nationale plutôt que les modèles et le respect des choix démocratiques plutôt que l'exclusion.

Si nous suivons ces principes, les jeunes Européens ne se détourneront pas de la démocratie. Au contraire, ils s'avanceront pour la diriger.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole revient à Mme Yevheniia KRAVCHUK, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Yevheniia KRAVCHUK (Ukraine, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chère Madame Sona GHAZARYAN,

Félicitations pour ce rapport et félicitations pour les élections d'hier à la présidence de la sous-commission de la jeunesse et de la société du futur.

Bien entendu, ce rapport arrive à point nommé.

En fait, aujourd'hui, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe établit une norme d'excellence en passant de l'engagement des jeunes à un véritable partage des responsabilités dans les processus de prise de décision.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des normes que nous avons déjà adoptées ensemble au sein de cette Assemblée, des normes auxquelles nous croyons et que nous mettons déjà en œuvre.

Merci à Malte d'avoir placé l'engagement des jeunes au cœur de sa présidence.

Nous constatons un engagement fort en faveur de la démocratie de la part de la nouvelle génération. Voici les données de l'Eurobaromètre - nous devrions avoir des données des pays du Conseil de l'Europe !

Plus de 70 % des jeunes de l'UE ont voté lors des dernières élections.

64 % des jeunes Européens ont participé à des activités de mouvements de jeunesse organisés au cours de l'année écoulée. Ils ne sont pas seulement prêts à diriger, ils dirigent déjà.

Il est essentiel de noter que leurs priorités ont évolué pour refléter notre réalité. 31 % des jeunes Européens estiment désormais que la sécurité et la défense devraient être la première priorité, suivies par le changement climatique et la santé publique.

Cependant, un fossé important subsiste. Un jeune sur trois estime qu'il ne dispose pas des outils nécessaires pour participer efficacement. Il est évident que nous devons combler cette lacune.

L'Ukraine est un exemple vivant de la manière dont les jeunes assument cette "responsabilité partagée", même lorsqu'ils sont confrontés à un danger mortel.

Nous avons efficacement mis en œuvre l'appel à la création de conseils de la jeunesse, de sorte que nous disposons aujourd'hui de 664 conseils de la jeunesse, de l'échelon local à l'échelon national. Le bénévolat chez les jeunes a plus que doublé, passant de 20 % à 42 % depuis le début de l'invasion.

Lviv, en tant que capitale européenne de la jeunesse 2025, est devenue un symbole de résilience, offrant aux jeunes résidents l'espace nécessaire pour s'épanouir au sein de leur communauté.

Nous sommes prêts à échanger et à partager ces expériences et cette expertise uniques. La démocratie du futur, telle qu'elle est décrite dans ce rapport, est impossible sans une paix durable.

J'encourage vivement tous mes collègues à soutenir cette résolution, car l'Europe démocratique, sûre et forte de demain ne peut être construite pour les jeunes, elle doit l'être avec eux, en tant que partenaires égaux et à part entière dès aujourd'hui.

Merci et, s'il vous plaît, soutenez ce rapport.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Merci.

La dernière oratrice au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne est Mme Janina BÖTTGER.

Mme Janina BÖTTGER (Allemagne, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup.

Chers collègues,

En tant que groupe pour la gauche unitaire européenne, nous soutenons bien entendu le rapport, car il fait comprendre que les jeunes ne doivent pas seulement être impliqués de manière symbolique. Ils ont besoin d'une véritable participation, d'une véritable responsabilité et de véritables opportunités. Mais la participation échoue souvent là où la pauvreté détermine le quotidien, là où les écoles sont sous-financées, là où il n'y a

pas de lieux de rencontre où les jeunes peuvent apprendre, s'organiser et justement aussi faire entendre leur voix. Ceux qui ne savent pas si le voyage scolaire est abordable, ceux qui doivent travailler en plus de l'école, ceux qui luttent quotidiennement pour être reconnus, n'ont ni le temps ni l'envie de participer à des processus de participation. Ainsi, la participation devient également une question d'origine sociale.

Nous demandons donc aux États membres : Dirigez enfin vos ressources vers les endroits où elles sont le plus nécessaires. Commencez par les écoles en difficulté. Soutenez les communes qui souffrent de pauvreté structurelle, investissez dans les infrastructures publiques, dans les bus et les trains, dont la cadence doit également être adaptée à la vie des jeunes. C'est la seule façon de compenser les inégalités de départ. Ce n'est qu'ainsi que la participation démocratique ne sera pas l'apanage des personnes déjà informées et privilégiées.

L'éducation, la participation politique et l'égalité des droits devraient former un triptyque. Je rappelle encore une fois le discours du grand rabbin Mayer STAMBLER, qui nous a rejoints hier depuis l'Ukraine, en souvenir du crime contre les droits de l'homme qu'a été l'Holocauste. Je partage son appréciation. Il ne s'agit pas d'une heure de cours en plus ou en moins, mais d'une attitude, il s'agit de transmettre et d'apprendre la tolérance et l'acceptation, le courage et la résistance. Car l'injustice se produit tous les jours. Chaque jour, des personnes sont discriminées en raison de leur origine, de leur sexe, de leur religion, de leur handicap, de leur âge ou de leur identité sexuelle. Et il est d'autant plus important que les jeunes apprennent à ne pas l'accepter, mais à y réagir avec force. Cela n'est possible que si nos institutions éducatives sont renforcées et si l'utilisation des médias numériques est rendue plus critique et responsable.

Une véritable participation ne signifie pas seulement que les jeunes doivent pouvoir voter et s'exprimer. Cela signifie les doter de connaissances, d'outils et d'espaces. Cela signifie prendre en compte leurs idées sur l'avenir de la société et les intégrer réellement dans l'action politique. Leurs idées doivent être mises en œuvre et nous devons réduire les inégalités qui entravent leur participation. Nous devons leur donner confiance dans le fait que leur engagement a un impact réel et que leur voix compte.

Merci beaucoup.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Passons maintenant à la liste générale des orateurs.

Le premier orateur est M. Ricardo CARVALHO.

M. Ricardo CARVALHO (Portugal, PPE/DC): Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je voudrais saluer ce rapport sur le renforcement des démocraties avec les jeunes. Nous partageons pleinement une conviction centrale : sans jeunes engagés, informés et responsables, la démocratie est affaiblie.

Le rapport a raison de souligner que la participation des jeunes ne doit pas être symbolique. L'éducation civique, la culture numérique, la lutte contre la désinformation, l'accès à la culture, à l'emploi et au logement sont des conditions essentielles pour que les jeunes fassent confiance aux institutions et participent de manière significative à la vie démocratique.

Pour moi et mon parti, la participation est synonyme de responsabilité, et pas seulement de création de nouvelles structures. Les jeunes doivent être intégrés dans les partis politiques, les parlements, les autorités locales et la société civile, plutôt que d'être canalisés dans des organes parallèles sans légitimité démocratique directe.

Le renforcement des ailes de la jeunesse, de la formation politique et de l'implication dans les processus législatifs existants est la voie la plus solide et la plus crédible.

Toutefois, nous émettons de nettes réserves sur certaines propositions. En particulier, l'abaissement automatique de l'âge de vote à 16 ans ne doit pas être considéré comme une solution unique. Chaque État membre doit décider avec prudence, en tenant compte de la maturité civique, du contexte éducatif et de la confiance du public dans les institutions.

Ce qui importe le plus, ce n'est pas l'âge du vote, mais la garantie de citoyens informés, critiques et responsables.

Il faut promouvoir un équilibre : droits avec devoirs, participation avec éducation, inclusion avec responsabilité. C'est ainsi que nous construisons des démocraties résilientes, intergénérationnelles et durables.

Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir de la démocratie, ils font partie de son présent. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que ce présent soit fondé sur la liberté, la responsabilité et la confiance.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Max LUCKS.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je pense que ce rapport mérite d'être soutenu de tout cœur, qu'abaisser l'âge du droit de vote, faire participer les jeunes en Europe et créer un nouveau centre de jeunesse du Conseil de l'Europe dans la région de la mer Noire est une bonne chose. Je pense toutefois que la force de notre politique de la jeunesse se mesure à deux autres questions centrales.

Premièrement, la question de savoir si nos gouvernements nationaux sont prêts à consacrer l'argent nécessaire au travail de jeunesse que notre Conseil de l'Europe accomplit si bien. Et deuxièmement, en tant que rapporteur pour la jeunesse au sein de la commission des affaires politiques et de la démocratie, je me demande si nous parviendrons, en tant que responsables politiques, à redonner aux jeunes Européens de l'espoir en l'avenir.

Lorsque beaucoup de personnes dans cette salle avaient mon âge, je pense que la direction à prendre était claire. La prospérité qui s'est développée, les autocraties qui sont devenues des démocraties, les murs qui sont tombés. Et aujourd'hui, nous constatons que tout cela ne va plus du tout de soi pour de très, très nombreux jeunes gens sur nos continents.

Au lieu de cela, nous voyons comment M. Vladimir POUTINE a ramené la guerre à l'est de l'Europe. Et si nous regardons vers l'ouest, aux États-Unis d'Amérique, nous voyons comment un M. Donald TRUMP de plus en plus autocratique, suivi de ses Tech Bros, fait abattre des gens comme l'infirmier M. Alex PRETTI par ses agents de l'ICE. Nous voyons de plus en plus comment les droits de l'homme et la démocratie sont restreints en Europe.

Il n'y a rien de plus actuel que l'appel de M. Winston CHURCHILL à faire naître une Europe unie, basée sur la démocratie et les droits de l'homme. Et je voudrais que nous criions à chaque jeune de notre continent, que tu vives au Groenland, à Donetsk ou à Budapest. Aucun Donald TRUMP, aucun Vladimir POUTINE, aucun autocrate ne te fera plier. Et nous veillerons à ce que tu aies un bel avenir de liberté sur ces continents.

Merci beaucoup.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est Baroness Thérèse COFFEY.

Baroness Thérèse COFFEY (Royaume-Uni, CEPA): Il y a beaucoup de choses à soutenir dans cette résolution et ces recommandations, notamment la participation des jeunes au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée, et la reconnaissance de la société civile des jeunes, du volontariat et de l'engagement communautaire.

Nous devrions envisager d'autres activités, même au sein de cette Assemblée. Par exemple, lors de la constitution des Commissions, pourquoi ne pas confier la présidence au plus jeune membre au lieu du plus âgé ?

Au Royaume-Uni, les services en uniforme, qu'il s'agisse des scouts, de la brigade des filles ou de la force des cadets de l'armée, sont tous des lieux et des espaces bien établis où les jeunes peuvent explorer leur compréhension d'un certain nombre de questions qui les touchent et qui touchent les autres, et ils constituent également une occasion de servir leur communauté.

Toutefois, je m'oppose au paragraphe 12 de la résolution et à la recommandation 5, qui concerne l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans. Je sais qu'en 2011, l'Assemblée a adopté le soutien au vote à 16 ans. Je ne suis pas d'accord et ne peux donc soutenir pleinement cette résolution aujourd'hui.

Les jeunes peuvent avoir et ont bien sûr des opinions politiques. J'ai grandi dans une ville politiquement chargée, Liverpool. Le conseil municipal était dirigé par le parti travailliste, un parti de gauche dure et militant. Pour rester au pouvoir et éviter la faillite, les conseillers travaillistes ont licencié tous les employés, y compris mes parents, qui étaient enseignants. Tous les enseignants ont été licenciés.

Voyant que ma ville était en train d'être détruite, j'ai rejoint le Parti conservateur à l'âge le plus jeune possible, 16 ans, et j'ai commencé mon éducation civique et politique. Pour moi, c'était clair, mais c'était parce que j'étais face à un parti extrémiste qui dirigeait ma ville.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses que l'on ne peut pas faire au Royaume-Uni avant d'être adulte, reconnaissant ainsi la meilleure compréhension que les gens acquièrent en mûrissant.

Je suis particulièrement préoccupée par les réseaux sociaux. Il est important d'obtenir des informations de bonne qualité. J'ai beaucoup entendu parler des préoccupations liées aux influenceurs extrêmes, à la désinformation et à la diffusion de fausses nouvelles par le biais des réseaux sociaux, la principale source d'information pour les jeunes.

Je pense qu'il est très important que nous réglions d'abord la question de l'éducation civique et de comprendre les conséquences de son vote pour son pays, sa communauté, sa famille et soi-même. C'est pourquoi je ne peux pas soutenir pleinement la résolution aujourd'hui.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Benoît LUTGEN.

M. Benoît LUTGEN (Belgique, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Le renforcement de la démocratie avec et pour les jeunes est un enjeu crucial pour l'avenir de l'Europe. Donner des responsabilités à la jeunesse, c'est également la meilleure façon d'investir pour l'avenir de nos démocraties et de l'État de droit. La participation des jeunes au processus démocratique est essentielle pour garantir que leurs voix soient entendues et que leurs intérêts soient pris en compte.

Chers collègues, agissons peut-être d'abord au niveau local. En effet, au niveau local, les jeunes sont souvent les premiers à être touchés par les décisions politiques, mais ils sont aussi, souvent, les moins bien représentés. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place des mécanismes pour encourager leur participation concrète, tels que les budgets participatifs. C'est d'ailleurs relevé, et je m'en réjouis, dans le rapport. Les budgets participatifs permettent aux jeunes de prendre part à la décision sur l'utilisation des fonds publics et de contribuer à la définition des priorités de leur communauté de vie. C'est un moyen efficace de renforcer la démocratie locale et de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes. De les impliquer, également, de les confronter positivement et de leur offrir des responsabilités concrètes. Dans un lien avec le monde culturel et artistique, ces budgets permettent également aux jeunes de se réapproprier leurs espaces de vie. Vous pouvez également soutenir, bien sûr, toute une série d'initiatives qui visent à renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique, tels que les conseils de jeunes, les forums de discussion ou les projets de volontariat.

Mesdames, messieurs, concernant l'abaissement de l'âge du droit de vote, ne croyons pas ici que c'est la panacée, que ça réglerait tous les problèmes de participation des jeunes. C'est faux. On l'a vu dans notre pays, en Belgique, où on a baissé l'âge du droit de vote pour les élections européennes, ça n'a pas amélioré la participation des jeunes. Si on voulait aller vers ce type d'abaissement, il faut une formation, il faut également, peut-être, d'abord le faire au niveau local.

L'avenir de l'Europe, c'est garantir aux jeunes d'être des acteurs clés de la démocratie, d'être de vrais partenaires de la jeunesse. Merci à notre collègue Mme Sona GHAZARYAN pour l'excellent travail réalisé.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Victoria TIBLOM.

Mme Victoria TIBLOM (Suède, CEPA): Merci Monsieur le Président,

Ce rapport a raison sur un point : la démocratie ne peut être renouvelée sans les jeunes, mais la participation sans limites ne tient pas de la responsabilité, c'est une délégation sans obligation de rendre des comptes.

La formation politique ne commence pas par des programmes d'État ou par l'activisme dans les salles de classe. Elle commence à la maison. Les familles, et non les gouvernements, sont les premiers éducateurs à la démocratie.

Les écoles doivent enseigner le fonctionnement de la démocratie : l'État de droit, les élections libres, la séparation des pouvoirs ; et non promouvoir des positions politiques. Lorsque l'éducation devient une idéologie, la démocratie s'affaiblit.

Certains à gauche semblent croire que le désengagement peut être résolu par davantage de messages politiques de la part de l'État. L'histoire nous enseigne le contraire. La démocratie se développe par le pluralisme, pas par l'instruction.

Les jeunes n'ont pas besoin d'être mobilisés, ils ont besoin qu'on leur fasse confiance. Le véritable engagement provient de la participation volontaire, de la responsabilité locale, du travail, de l'esprit d'entreprise et de la société civile, et non pas du fait que l'on parle à leur place.

Si nous voulons vraiment partager les responsabilités, nous devons cesser d'utiliser les jeunes pour valider des agendas politiques.

La démocratie est renforcée lorsque l'État fixe des limites, que les familles transmettent des valeurs et que les jeunes citoyens sont libres de décider pour eux-mêmes.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Zita GURMAI.

Mme Zita GURMAI (Hongrie, SOC): Monsieur le Président, chers collègues,

Pendant trop longtemps, la participation des jeunes à la vie politique a été une séance de photos plutôt qu'une expérience de partage du pouvoir. La génération d'aujourd'hui ne se contente plus d'une consultation symbolique. Elle veut une influence réelle, et ce à juste titre. Tout comme les générations précédentes se sont battues pour donner aux femmes une voix égale, nous devons aujourd'hui donner aux jeunes les moyens d'être des partenaires égaux de la démocratie.

Dans toute l'Europe et au-delà, les jeunes sont déjà à l'œuvre dans le renouveau démocratique. En Bulgarie, des dizaines de milliers de jeunes se sont mobilisés contre la corruption et ont contribué à faire tomber un gouvernement. En Serbie, des étudiants doivent manifester après l'effondrement meurtrier d'une infrastructure à Novi Sad, pour demander des comptes sur la corruption et la négligence. Au Népal, des jeunes sont descendus dans la rue pour défendre la liberté d'expression lorsque l'interdiction des médias sociaux a été proposée. Au Maroc, des milliers de jeunes citoyens se sont mobilisés contre l'injustice sociale sous la bannière d'une nouvelle génération exigeant dignité et équité.

Ce ne sont pas des signes de désengagement. Ils sont la preuve que les jeunes sont souvent les premiers à défendre les valeurs démocratiques lorsque les institutions sont défaillantes. Leurs mouvements, décentralisés, économes en impôts et animés par des valeurs, remodelent la vie civique et nous rappellent que la démocratie n'est pas héritée, mais qu'elle doit être renouvelée.

Nous avons commencé à le reconnaître. En 2025, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Notre Assemblée a appelé à l'abaissement de l'âge de vote, à la suppression des obstacles à l'activisme des jeunes et à l'ouverture des parlements et des conseils aux voix des jeunes.

Mais les principes ne suffisent pas. Donner du pouvoir aux jeunes n'est pas un geste de bonne volonté, c'est un impératif démocratique. La démocratie se renforce lorsque le pouvoir est partagé. Dépassons le stade du symbolisme. Institutionnalisons la participation des jeunes, de l'éducation civique à la prise de décision.

La résilience de notre démocratie en dépend, car l'avenir frappe déjà à la porte.

Merci à la présidence maltaise de faire le maximum pour la jeunesse. Et merci à nos excellents rapporteurs.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Bianca-Eugenia GAVRILĂ...

Non ?

Dans ce cas, la parole revient à Mme Naomi CACHIA.

Mme Naomi CACHIA (Malte, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Certains d'entre nous ici sont peut-être familiers avec une tendance actuelle des réseaux sociaux, où les gens regardent en arrière et partagent des photos de ce qu'ils faisaient en 2016.

Il y a dix ans, j'étais une étudiante de 21 ans, activement impliquée dans la politique de la jeunesse à Malte.

À l'époque, l'une des principales questions à l'ordre du jour des jeunes était le "Vote à 16 ans". Nous pensions vraiment qu'en tant que jeunes citoyens, nous ne demandions pas grand-chose, juste la reconnaissance du fait que nous devrions être les auteurs de notre propre destin ; parce que l'abaissement de l'âge du vote ne consiste pas simplement à permettre à plus de personnes d'entrer dans l'isoloir le jour de l'élection. Cela va bien au-delà.

Elle nous oblige à repenser la manière dont nous nous engageons auprès des jeunes et à créer de véritables espaces de dialogue constructif.

Deux ans plus tard, nous avons réussi.

Aujourd'hui, en tant que jeune femme politique, je veux voir cette évolution, passer d'un simple discours sur la participation des jeunes à l'adoption d'une "responsabilité partagée".

Pendant des années, nous nous sommes contentés d'évoquer l'idée de donner aux jeunes une place à la table des négociations. J'ai moi-même participé à d'innombrables séminaires et conférences sur ce thème. Si l'intention était noble, elle ne nous a pas vraiment permis d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés aujourd'hui, si l'on considère la situation dans son ensemble.

Nous reconnaissons aujourd'hui que la participation seule ne suffit pas. Il ne suffit pas de consulter les jeunes en marge.

À Malte, si vous avez 16 ans, vous pouvez vous présenter aux élections locales et même être élu maire. Nous avons créé un Forum consultatif de la jeunesse, un comité de notre cabinet ministériel, présidé par notre premier ministre, où les jeunes sont consultés directement sur des questions d'importance nationale.

Nous consultons les enfants et les jeunes sur la vision de notre pays pour les 25 prochaines années et sur ce qu'ils veulent voir dans nos parcs nationaux.

Cela donne un sens réel à notre prise de décision et à nos politiques.

Notre expérience a montré que lorsque vous leur donnez de l'espace et de la confiance, les jeunes s'engagent.

Je vous remercie donc, Madame Sona GHAZARYAN, pour vos recommandations et votre rapport. J'espère que les jeunes continueront à exiger d'être assis à la table des négociations.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Marie-Christine DALLOZ.

Mme Marie-Christine DALLOZ (France, PPE/DC): Monsieur le Président,

Une enquête récente faite en France auprès des 18-30 ans montre que si les jeunes peuvent éprouver de la défiance envers les politiques, ils sont loin d'être dépolitisés : ils s'informent, il est vrai majoritairement à travers les réseaux sociaux, ils s'engagent dans le sport, dans l'aide humanitaire, la culture, ils signent des pétitions en ligne. Je le constate régulièrement lors d'interventions dans des collèges sur le rôle du député : les élèves sont très intéressés.

Et pourtant ils votent peu. Un tiers de ces 18-30 ans explique l'abstention des jeunes par un manque de confiance. Un quart d'entre eux pense que leur vote n'a aucun impact.

Face à ce constat le projet de résolution que nous examinons apporte quelques réponses.

Son point 9 met en avant la nécessité de développer une instruction civique. En effet, c'est indispensable. Mais cette éducation à la citoyenneté ne doit pas se contenter de rappeler le rôle de institutions, les principes de la démocratie, elle doit également intégrer une culture numérique.

Alors que 51 % des jeunes ne regardent que des informations pas toujours vérifiées, il est indispensable de les sensibiliser aux risques des fausses informations et des manipulations de l'opinion publique.

L'éducation à la citoyenneté active est également essentielle. Le succès des conseils municipaux des jeunes ou du Parlement des enfants organisé à l'Assemblée nationale française montre que l'engagement des jeunes est possible.

Toutes les initiatives qui vont en ce sens doivent être soutenues. Mais il faudrait réfléchir à des initiatives touchant aussi les jeunes actifs, les primo-votants.

Les institutions paraissent souvent bien lointaines pour les jeunes, tout simplement par méconnaissance.

Le rôle des jeunes parlementaires pourrait être plus important en direction des jeunes de nos pays respectifs qui ne se sentent pas représentés. Le réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a organisé une série de table rondes dans les pays membres pour échanger avec des jeunes. Une proposition de texte a été présentée lors de la dernière session à partir de ces retours d'expérience. Cela répond pleinement au projet de résolution qui insiste sur le partage avec les jeunes.

Merci.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Louise MOREL.

Mme Louise MOREL (France, ADLE): Merci Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord saluer la qualité du travail mené par Madame la rapporteure. Je partage votre enthousiasme sur ce sujet et vos conclusions.

La question que nous examinons aujourd'hui est finalement comment associer réellement les jeunes, qu'ils aient d'ailleurs l'âge de voter ou non, à la décision publique ?

Cette question est d'autant plus fondamentale que, dans nombre de nos pays, on observe une abstention importante des jeunes lorsque le vote n'est pas obligatoire. Or une génération qui ne vote pas est une génération qui n'est pas représentée. Elle est tenue à l'écart de la décision politique. C'est d'autant plus préoccupant dans des sociétés européennes parfois vieillissantes, où le rapport de force entre générations devient, de fait, structurellement déséquilibré.

Je voudrais partager quelques réflexions, qui font écho au travail mené ici.

D'abord, une question de vocabulaire. On parle souvent de "la jeunesse", or je préférerais le terme "des jeunes". "Les jeunes", parce qu'elle est très différente d'un pays à l'autre, au sein d'un même pays aussi, selon l'âge, le lieu de vie, et je crois que c'est important de le rappeler.

Ensuite, revenir sur le cadre du rapport qui dit : comment on passe de la participation à la responsabilité partagée. Je crois que nous devons aller plus loin dans l'association des jeunes, en particulier pour les décisions qui engagent nos pays pour des décennies. Je prends l'exemple des choix énergétiques et particulièrement, par exemple, du nucléaire. Est-il légitime parfois que sur ce sujet, il y a une surreprésentation des générations qui décident alors que les montants engagés et l'aspect opérationnel de

ces choix seront assumés par les générations futures. Je crois que nous devrions avoir des avis à minima consultatifs sur les sujets qui engagent nos pays pour des décennies, voire parfois des avis avec une valeur réellement contraignante.

Enfin, je voudrais revenir sur le sujet de la représentation des jeunes dans la vie politique. Il ne s'agit pas de remettre en cause le suffrage universel qui donne la légitimité démocratique, mais de reconnaître qu'une démocratie est plus forte lorsqu'elle reflète la diversité de la société.

Enfin, je voudrais partager une anecdote personnelle. J'ai été élue à 26 ans, et j'ai souvent entendu de collègues plus âgés : "Je ne suis pas d'accord avec toi, mais mes enfants pensent exactement comme toi." Cela dit quelque chose de nos institutions. Écouter les plus jeunes d'entre nous, c'est aussi entendre ce que la société dira parfois dans 10 ou 15 ans et peut-être prendre un peu d'avance sur elle.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Koloman BRENNER.

Mais je vois qu'il est absent, nous allons donc passer à l'oratrice suivante, Mme Gökçe GÖKÇEN.

Je crains que votre micro ne soit éteint.

Mme Gökçe GÖKÇEN (Türkiye, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je tiens à remercier Madame la rapporteure pour ce rapport excellent.

Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer un bon exemple concernant la participation des jeunes à la politique. Lors du dernier congrès de l'Organisation de Jeunesse du Parti Républicain du Peuple (CHP), il y avait des gens en "gilets rouges", dont je faisais partie.

Qui étaient ces gilets rouges ? Sur un côté de leur gilet était inscrite leur fonction actuelle. Et de l'autre, la fonction qu'ils occupaient dans le passé au sein de l'Organisation de jeunesse. Par exemple, d'un côté "Député", de l'autre, "Président de l'Organisation de jeunesse". Par exemple, d'un côté "Maire", de l'autre, "Dirigeant local de la jeunesse".

Chers collègues,

Les jeunes ont beaucoup lutté pour obtenir une représentation. Mais pendant ce congrès, nous étions plus nombreux que jamais. Parce que l'une des raisons qui a fait du CHP le premier parti de Türkiye aux dernières élections, c'est le fait d'avoir accordé aux jeunes, non seulement, des quotas, mais de réelles responsabilités.

Et d'ici, je voudrais saluer un ami et rendre hommage à une autre. L'un de ces gilets rouges portait l'inscription "Secrétaire général de la jeunesse" d'un côté et "Maire d'Avçılar" de l'autre. Il s'agit d'Utku Caner ÇAYKARA. Il est en prison depuis des mois. Il est incarcéré avec Zeydan KARALAR, Rıza AKPOLAT, Oya TEKİN et Kadir AYDAR. Au moment même où nous parlons, ils comparaissent devant le juge. Je leur transmets d'ici toute ma solidarité.

Une autre de ces gilets rouges, d'un côté, il était écrit "Présidente de la jeunesse de Manisa", de l'autre "Maire de Şehzadeler". Nous avons perdu Gülşah DURBAY le mois dernier, à un très jeune âge, des suites d'un cancer du côlon. Je salue la mémoire de ma chère amie avec une grande émotion.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Notre prochain orateur est la Baroness Ruth HUNT

Baroness Ruth HUNT (Royaume-Uni, SOC): Je remercie la rapporteure pour ce rapport. Il nous rappelle que la démocratie n'est pas une relique dont nous héritons intacte. C'est un système vivant qui ne perdure que si chaque génération est autorisée à le remodeler.

Le Conseil de l'Europe est né d'une catastrophe. Une génération qui avait connu le fascisme et la guerre ne s'est pas contentée de défendre la démocratie, elle l'a conçue. Elle a construit des institutions destinées à leur survivre et cet acte d'imagination démocratique est l'une des principales raisons pour lesquelles la démocratie européenne a survécu.

Aujourd'hui, une nouvelle génération est confrontée à des défis différents, mais non moins existentiels : le dérèglement climatique, le pouvoir numérique, l'inégalité, la polarisation et, bien sûr, la guerre. Elle demande à participer à la conception des prochains systèmes, et pas seulement à hériter des nôtres.

Pourtant, trop souvent, nous invitons les jeunes à la table des négociations, mais nous limitons leur influence. Nous écoutons, nous prenons des notes et nous gardons le contrôle.

Il faut que cela change et que cela commence ici, avec nous. Non pas par une nouvelle visite dans un centre de jeunesse, mais par la façon dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe fonctionnent réellement. Nous devons examiner les structures de nos commissions, nos rapports, nos débats d'urgence et changer notre mode de fonctionnement, ici et maintenant, plutôt que de répéter les mêmes processus et de nous féliciter d'une consultation occasionnelle.

Si la démocratie est une chose vivante, les jeunes doivent en être les co-architectes et non les spectateurs. Cela signifie une influence réelle, une responsabilité réelle et une volonté de notre part de relâcher notre emprise sur le pouvoir.

La génération qui a construit cette organisation s'est fait confiance pour concevoir la démocratie de demain. Nous devons faire confiance aux jeunes d'aujourd'hui pour qu'ils fassent de même. Car si nous ne les laissons pas participer à la refonte de la démocratie, nous ne pouvons pas attendre d'eux qu'ils la défendent.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Notre prochain orateur est M. Yunus EMRE.

M. Yunus EMRE (Türkiye, SOC): Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le rapporteur pour ce rapport qui arrive à point nommé et dont nous avons grand besoin.

À l'heure où les débats sur le recul de la démocratie s'intensifient sur notre continent, ce rapport nous rappelle une chose essentielle. La démocratie ne peut être soutenue par les seules institutions. Elle doit être soutenue par les personnes, et en particulier par les jeunes.

Pendant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, lorsque la démocratie s'est fermement enracinée en Europe, chaque nouvelle génération vivait mieux que la précédente. Une meilleure éducation, de meilleurs emplois et un niveau de vie plus élevé. Cette expérience partagée a contribué à renforcer la confiance dans la démocratie elle-même.

Aujourd'hui, cependant, de nombreux jeunes sont confrontés à une réalité très différente. Pour la première fois, une génération s'attend à ne pas gagner plus que ses parents, à ne pas avoir accès à un meilleur logement et à ne pas bénéficier de meilleures conditions de vie. Cette situation est sans précédent et profondément dangereuse. Ce mécontentement croissant n'est pas politiquement naturel. Elle érode la légitimité démocratique et crée un terrain fertile pour l'extrémisme.

Lorsque la démocratie n'apporte plus de progrès social, elle peine à conserver la confiance du public. Nous devons donc être clairs. Ce défi ne peut être relevé uniquement par la rhétorique ou les mécanismes de participation. Il nécessite des politiques sociales fortes et une lutte déterminée contre les inégalités. La démocratie doit redevenir un système qui offre de réelles opportunités, la mobilité sociale et la dignité, en particulier aux jeunes générations. Attendre des jeunes qu'ils défendent la démocratie sans améliorer leurs perspectives de vie est tout simplement irréaliste.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Pedro Miguel HACES BARBA.

M. Pedro Miguel HACES BARBA (Mexique)*: Chers représentantes et représentants européens,

Le peuple mexicain vous adresse ses salutations respectueuses.

Pour renforcer la démocratie aux côtés de la jeunesse, il faut délaisser la langue de bois et surtout accepter de relever des défis majeurs. Mais il faut aussi savoir reconnaître les progrès réalisés jusqu'ici, car en fin de compte, la démocratie a énormément de points communs avec la jeunesse. En effet, celle-ci naît de l'idée que l'injustice n'est pas une fatalité et que les sujets les plus urgents doivent être traités en priorité.

Le contexte actuel du Mexique reflète cela de manière pertinente. En 2023, nous avons modifié la Constitution pour abaisser l'âge minimum des candidats à la Chambre des députés de 21 à 18 ans. Pour les ministres, l'âge est passé de 30 à 25 ans, ce qui nous a permis d'ouvrir officiellement la porte du pouvoir public à la jeunesse.

En 2024, c'est près de 25 millions de jeunes âgés de 18 à 29 ans qui étaient inscrits sur les listes électorales. Il est donc évident que la mobilisation de la jeunesse est capable de changer le cours des choses partout dans le monde. Lors du processus électoral de 2023-2024, plus de 60 % des jeunes de 18 ans ont voté pour la première fois. Notre défi consiste donc à transformer cet élan en une coresponsabilité durable.

L'Union interparlementaire indique qu'aujourd'hui 3,4 % des représentantes et représentants élus dans le monde sont âgés de 30 ans ou moins. Elle fait également état d'une statistique encourageante. 42,8 % d'entre eux sont âgés de 45 ans ou moins, ce qui témoigne du renouvellement générationnel en cours.

Le message est clair. La jeunesse n'attend pas qu'on lui donne la permission de participer, mais elle attend qu'on lui propose des institutions inclusives, qui font tomber les barrières et partagent les responsabilités.

Et c'est sur cette relation entre participation et coresponsabilité que le Mexique souhaite entretenir un dialogue constant avec l'Europe afin de construire une démocratie plus ouverte et plus moderne.

Je vous remercie de votre attention.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Tone Wilhelmsen TRØEN.

Mme Tone Wilhelmsen TRØEN (Norvège, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je voudrais commencer par remercier la rapporteure, Mme Sona GHAZARYAN, et Mme Elisabetta GARDINI, pour leur important travail. Il s'agit d'un rapport solide et opportun.

En même temps, nous devons veiller à ne pas nous féliciter trop rapidement de la participation des jeunes. La démocratie n'est pas renforcée simplement parce que les jeunes sont présents. Elle est renforcée lorsqu'ils sont en mesure de s'exprimer ouvertement et d'exercer une réelle influence sur les décisions.

L'engagement des jeunes ne se limite pas à la participation politique formelle. Il s'agit de participer à tous les aspects de la société. Il est tout aussi important que les jeunes assument des rôles de leadership, s'engagent dans le bénévolat et participent à la société civile et aux organisations que d'entrer dans la politique du parti.

Nombre d'entre nous, au sein de cette Assemblée parlementaire, sont devenus politiquement actifs parce que leur engagement a été suscité par une seule question, qui leur tenait profondément à cœur. Les jeunes d'aujourd'hui méritent la même opportunité, celle de se sentir concernés, de s'exprimer et d'agir sans crainte.

C'est pourquoi le paragraphe 7.5 de ce rapport est si important. Aujourd'hui, de nombreux jeunes sont victimes de discours de haine, de harcèlement et d'intimidation lorsqu'ils prennent part à un débat public. En conséquence, beaucoup choisissent le silence plutôt que l'engagement. Non pas parce qu'ils n'ont pas d'opinion, mais parce que le coût de la prise de parole est trop élevé.

Nous devons reconnaître que la capacité des jeunes à s'exprimer ouvertement, à débattre bruyamment, à exprimer leur désaccord et à tester des idées est tout aussi vitale pour la démocratie que leur participation à des conseils de jeunes, à des partis politiques ou à d'autres structures formelles.

Si nous voulons vraiment que les jeunes passent de la participation à la responsabilité partagée, nous devons également partager la responsabilité de créer les conditions nécessaires.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Notre prochain orateur est Sir Edward LEIGH.

Sir Edward LEIGH (Royaume-Uni, CEPA): M. le Vice-président,

Je soutiens les propos de ma collègue, la Baroness Thérèse COFFEY, sur le vote à 16 ans.

Le rapport a raison de souligner l'importance pour les jeunes de comprendre les institutions démocratiques. Nous sommes tous d'accord. Il ne fait pas suffisamment la distinction entre l'éducation civile neutre, qui relève de la responsabilité de l'État et de ses partenaires éducatifs, et l'instruction politique normative. La responsabilité des acteurs politiques non étatiques dans une société libre.

Cette distinction est cruciale si l'on veut que la confiance dans les systèmes démocratiques se maintienne d'une génération à l'autre. Trop souvent, les programmes conçus pour "informer les jeunes sur la démocratie" risquent de devenir des véhicules de promotion d'un éventail étroit de points de vue libéraux approuvés par l'establishment. Au lieu de cela, nous devrions nous fixer l'objectif clair d'équiper les jeunes pour qu'ils comprennent, interrogent et, en fin de compte, examinent l'autorité politique.

Une démocratie saine exige d'être exposée au désaccord. Cela inclut les opinions impopulaires ou dérangeantes pour la classe politique libérale. Pourtant, le rapport semble supposer que l'éducation démocratique peut se faire sans affronter le danger du conformisme idéologique. En considérant les valeurs politiques comme établies et incontestées, le rapport risque de présenter la démocratie comme un projet moral achevé.

En réalité, il s'agit d'un système vivant et dynamique, façonné par les conflits, les compromis et la négociation constante d'intérêts divergents. Les jeunes construisent encore leur identité, essayant et rejetant parfois plusieurs fois différentes options. C'est naturel et nous ne devrions pas, en tant que société, leur imposer nos points de vue.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA.

Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA (Ukraine, ADLE): Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues,

Madame Sona GHAZARYAN, toutes mes félicitations. Je vous remercie pour votre merveilleux travail.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de parler du rôle des jeunes dans le renforcement de la démocratie. Ce sujet est profondément personnel pour moi et, j'en suis sûre, pour chacun d'entre vous. Mon parcours professionnel a commencé dans les espaces inclusifs et encouragés de l'activisme des jeunes. Et j'ai commencé en tant que jeune activiste avec la conviction que les jeunes ne doivent pas seulement être entendus, mais qu'ils doivent avoir une influence réelle sur les décisions qui façonnent leur vie.

Il y a quatorze ans, j'ai créé l'organisation de jeunesse qui a initié la Journée de l'Europe dans l'est de l'Ukraine. Il s'agissait d'une journée très sérieuse au cours de laquelle nous invitions tous les volontaires internationaux partageant l'unité européenne dans la partie orientale de notre pays. Aujourd'hui, ce territoire est sous occupation.

Aujourd'hui, en tant que parlementaire, j'emporte donc ces leçons avec moi. La démocratie doit être co-crée avec la prochaine génération, et non conçue pour elle sans elle. Nous devons être attentifs et faire de notre mieux en matière d'éducation civique, en travaillant avec des valeurs patriotiques et en impliquant les jeunes leaders dans l'ancien processus, dans le travail parlementaire, dans l'énorme coopération avec le gouvernement pour partager nos valeurs européennes et notre avenir. Depuis des générations, les jeunes sont à l'avant-garde du changement social et politique. Leur énergie, leur courage et leur créativité ne sont pas seulement des atouts, ils sont essentiels à la résilience démocratique. De l'action climatique aux initiatives de lutte contre la corruption, les mouvements de jeunes poursuivent leur engagement démocratique majeur.

Et bien sûr, les jeunes ne sont pas seulement les dirigeants de demain, ils sont des partenaires de la démocratie aujourd'hui. Et la démocratie ne peut fonctionner sans eux.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Joseph O'REILLY.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC): Merci Monsieur le Président,

En prenant la parole sur cet excellent rapport, je suis fier d'avoir été impliqué dans des projets de participation des jeunes, amenant des organisations de jeunesse et des individus d'Irlande ici à l'hémicycle de Strasbourg et à une conférence de la jeunesse ultérieure à Rome. La grande et regrettée baronne Doreen E. Massey, du Royaume-Uni, et Mme Elena Bonetti, d'Italie, ont également joué un rôle central à l'époque.

Nous avons besoin d'une jeunesse bien informée, motivée, idéaliste et active comme rempart contre le racisme et la xénophobie et pour préserver les valeurs démocratiques.

Mon opinion personnelle sur l'âge du vote est que 17 ans pourrait être un âge plus raisonnable pour introduire le vote des jeunes, en l'abaissant de 18 à 17 ans. C'est une opinion personnelle, pas celle d'un parti.

Nous avons tous entendu à maintes reprises que les jeunes sont l'avenir de nos démocraties. Cependant, ces jeunes ne sont pas seulement les futurs dirigeants de nos nations et de notre continent. Ils sont les citoyens et les dirigeants d'aujourd'hui. Ils ne se contentent pas de voter, ils sont souvent les catalyseurs de l'innovation, les leaders de l'engagement civique et la colonne vertébrale des grands mouvements politiques.

Malheureusement, les jeunes se heurtent à de véritables obstacles à la participation politique. Ces obstacles peuvent être d'ordre juridique, économique, social ou une combinaison des trois.

À cela s'ajoute le fait que la jeune génération doit naviguer dans l'ère numérique moderne, où les défis tels que la désinformation et la mésinformation abondent. Malgré cela, dans toute l'Europe et dans le monde entier, les jeunes continuent de montrer la voie, et nous avons besoin d'eux.

La question qui se pose à nous n'est pas de savoir si les jeunes s'intéressent à la démocratie, mais si nous sommes prêts à les impliquer.

Pour renforcer notre démocratie, celle-ci doit travailler avec les jeunes, et non simplement travailler pour eux. Ils doivent être impliqués de manière centrale.

Merci, Monsieur le Président.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Pavlo BAKUNETS.

M. Pavlo BAKUNETS (Ukraine, CEPA): Chers membres de l'Assemblée,

Chère rapporteure, merci pour cet excellent rapport.

Chers représentants des pays démocratiques,

Si notre délégation ukrainienne travaille aujourd'hui dans cette salle, c'est grâce à la jeunesse ukrainienne. Il y a plus de dix ans, les jeunes Ukrainiens ont défendu l'avenir européen de l'Ukraine. Ils sont devenus les premières victimes de la lutte moderne de l'Ukraine pour un avenir européen.

Plus tard, les jeunes Ukrainiens ont été parmi les premiers à rejoindre l'armée ukrainienne pour stopper l'invasion russe. Et depuis février 2022, des milliers de jeunes hommes et femmes ont défendu l'Ukraine et toute l'Europe contre l'invasion russe à grande échelle en Ukraine. Grâce à cette jeunesse, nous sommes en sécurité aujourd'hui, à Strasbourg. Il n'y a pas de chars, de missiles et de drones russes ici.

C'est pourquoi les jeunes sont déjà une véritable garantie pour la sécurité de l'Europe. Pendant que nous travaillons ici, dans cette salle chaleureuse et sûre, de jeunes Ukrainiens se battent sur la ligne de front. Nombre d'entre eux sont en captivité. Beaucoup sont portés disparus. Beaucoup ont malheureusement donné leur vie pour que l'Ukraine et l'Europe puissent connaître la paix.

Dans mon esprit, l'avenir de l'Europe, de l'Ukraine, que je représente ici, dépend de sociétés dans lesquelles les jeunes sont actifs dans la vie politique locale, dans les gouvernements locaux, et ils devraient avoir la possibilité de se sentir inclus dans le processus de prise de décision, comme c'est le cas en Ukraine.

Je vous remercie tous pour votre soutien à l'Ukraine.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Yuriy KAMELCHUK.

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC): Merci.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Ce rapport nous livre une vérité dérangeante. Trop souvent, nous confondons la participation de la jeunesse avec un acte symbolique. Nous créons des "plateformes", organisons des "consultations" et des séances photo sans toutefois offrir aux jeunes les moyens d'avoir une réelle influence. Et nous nous étonnons ensuite de leur méfiance, de leur radicalisation et de leur désengagement.

Nous devons passer de la consultation à la responsabilité partagée. Cela signifie une chose : les jeunes doivent non seulement avoir le droit à la parole, mais aussi le droit à disposer de véritables mécanismes leur permettant d'influer sur les décisions qui déterminent leur vie.

Premièrement, la participation politique. Nous devrions envisager d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans, en nous appuyant sur une éducation civique solide et sur des canaux d'influence pratiques, allant des conseils de jeunes à l'établissement de budgets participatifs pour la jeunesse.

Deuxièmement, la dimension numérique. Les jeunes vivent dans un environnement médiatique où la désinformation et la violence en ligne sont devenues des outils de contrôle politique. La protection des droits des jeunes en ligne n'est pas facultative, c'est un devoir pour les États.

Troisièmement, le fondement socio-économique. Sans accès à un logement abordable, à l'éducation, à l'emploi et à des espaces culturels, la participation devient un privilège réservé à quelques-uns. La démocratie ne tiendra pas si les jeunes n'y voient pas d'équité.

Enfin, et c'est l'élément clé, les parlements doivent cesser d'être des spectateurs. Nous avons besoin de lois, de budgets, d'indicateurs et de rapports réguliers, afin que la participation des jeunes ne soit pas un slogan, mais un système pouvant être mesuré et audité, et pour lequel il faudra rendre des comptes.

Si nous voulons une Europe forte, nous devons la construire avec les jeunes et non sans eux, en leur imposant nos décisions.

Je vous remercie de votre attention.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole revient à Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO (Monaco, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je ne vais pas me limiter à des banalités en rappelant qu'il est essentiel de former la génération de citoyens de demain.

Renforcer nos démocraties aujourd'hui implique de considérer les jeunes comme des acteurs à part entière. Leur créativité, leur énergie et leur capacité à remettre en question les modèles existants sont des atouts précieux pour rendre nos institutions plus résilientes et adaptées aux défis contemporains.

Écouter les idées de la nouvelle génération nous permet de progresser avec eux et d'éviter de rester figés sur des problématiques dépassées, tandis que de nouvelles priorités émergent.

Nous sommes élus pour porter l'expérience et les combats de nos générations, mais si nous ignorons la voix des jeunes, nos politiques seront constamment en retard face aux revendications et aux défis de notre époque. Nous risquons ainsi de nous concentrer sur les enjeux d'hier au lieu de préparer ceux de demain.

À Monaco, le Conseil National des Jeunes permet, tout au long de l'année, à des jeunes Monégasques de travailler en groupes sur des projets concrets, accompagnés par la Présidente de la Commission Éducation Jeunesse et Sport, et ainsi de finaliser des propositions de résolutions. Celles-ci pourront éventuellement inspirer les élus du Conseil National.

De même, le Conseil Économique Social et Environnemental des Jeunes constitue une véritable passerelle entre le monde éducatif et le secteur professionnel.

Depuis sa création en 2007, près de 500 lycéens y ont participé, découvrant le fonctionnement des institutions, développant leur esprit critique et apportant des idées novatrices sur des enjeux de société. Typiquement, cette initiative permet aux jeunes, qui ont souvent moins de 16 ans, de présenter leurs projets en séance plénière et, lorsque leurs propositions sont adoptées, de voir leurs "vœux" portés à l'attention des autorités monégasques.

Ces initiatives montrent qu'impliquer les jeunes dans la vie démocratique est un investissement dans l'avenir de notre démocratie elle-même.

Merci à notre rapporteure pour cet excellent rapport.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Aurora FLORIDIA.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC): Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Tout d'abord, je voudrais remercier ma collègue Mme GHAZARYAN pour son excellent rapport, qui souligne la nécessité d'impliquer activement les jeunes dans la vie démocratique européenne, en passant de simples mécanismes consultatifs à une véritable coresponsabilité intergénérationnelle dans les processus de prise de décision.

Les jeunes sont déjà les protagonistes du changement dans de nombreux domaines, de l'activisme climatique et social aux initiatives civiques et numériques. Néanmoins, la participation des jeunes est souvent entravée par des barrières institutionnelles, une méfiance généralisée à l'égard de la politique et des institutions et vice-versa, et, soyons honnêtes, par un certain degré de méfiance de la part du monde adulte à leur égard.

L'implication des jeunes reste souvent limitée à des formes symboliques et esthétiques, sans réel pouvoir de décision, ce qui alimente les sentiments de frustration, de désillusion et de désaffection.

Le Conseil de l'Europe fait un grand pas en avant dans ce domaine, en intégrant les nouvelles générations dans les processus décisionnels, à travers un modèle de cogestion dans le secteur de la jeunesse, se posant en modèle à suivre.

Ceci est démontré, par exemple, par le travail réalisé sur le droit au logement.

Un autre exemple est leur participation active au Conseil de l'Europe sur le droit de vivre dans un environnement sain, propre et durable.

Leurs contributions sont précieuses et la protection de l'environnement est une priorité essentielle pour eux. Accepter et embrasser leurs contributions signifie renforcer la confiance des jeunes dans les institutions, une tâche que nous ne pouvons pas manquer.

Par conséquent, s'engager rigoureusement dans la reconnaissance de ce droit fondamental signifie non seulement répondre aux défis environnementaux et climatiques, mais aussi leur transmettre des principes de cohérence, de responsabilité et de proactivité face aux défis qui doivent être relevés aujourd'hui.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Danuta JAZŁOWIECKA.

Mme Danuta JAZŁOWIECKA (Pologne, PPE/DC): Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport montre clairement que l'avenir de la démocratie en Europe dépend du fait que les jeunes soient traités non pas comme de simples destinataires passifs de consultations, car le dialogue ne suffit pas, mais comme des partenaires à part entière dans la prise de décision publique. La question aujourd'hui n'est plus celle de la visibilité, mais celle de l'influence.

Pour rétablir la confiance des jeunes dans les institutions publiques, il faut passer des déclarations à l'action. La démocratie ne sera pas forte sans les jeunes. Elle ne perdurera que si elle est co-crée avec eux. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier la réalité d'une société européenne vieillissante. Les jeunes sont indispensables pour partager l'avenir commun de l'Europe avec les aînés en vue d'une vie meilleure pour tous.

En Pologne, les conseils de la jeunesse fonctionnent aux niveaux municipal et régional. Les stratégies de développement des jeunes sont mises en œuvre aux niveaux local et régional. Je pense que c'est la meilleure façon de les préparer à la politique. Mme Alexandra SCHOOS, je démissionnerais de la liste électorale pour les jeunes. Je le ferais. Mais ils doivent y être préparés. Ils doivent être des personnes responsables.

Mme Yelyzaveta YASKO, vous avez raison. Il n'y a pas de fossé pour les jeunes. Il y a un avenir pour eux et un avenir pour nous.

Je remercie les rapporteuses pour leur excellent travail.

Merci beaucoup.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Vladimir ĐORĐEVIĆ.

M. Vladimir ĐORĐEVIĆ (Serbie, CEPA): Merci, Monsieur le Président.

La démocratie n'est pas un terrain de jeu, c'est une responsabilité. Mais la responsabilité ne peut exister sans l'équité.

Dans toute l'Europe, les jeunes sont encouragés à participer, à s'exprimer, à s'engager. Pourtant, nombreux sont ceux qui partagent la même frustration.

La responsabilité est exigée, alors que l'autorité réelle est refusée.

Les jeunes sont prêts à prendre des responsabilités, comme les étudiants de Serbie.

Ce qu'ils rejettent, c'est la responsabilité sans confiance, sans règles claires et sans influence sur l'avenir.

Les démocraties fortes se construisent sur des règles claires, des normes égales et une véritable responsabilité, assorties d'une autorité réelle et de mandats clairs. C'est là que la participation devient une responsabilité institutionnelle. Lorsque les jeunes savent que l'effort compte, que les règles sont équitables et que la responsabilité est source d'influence, ils ne se désengagent pas, ils s'engagent.

Renforcer la démocratie avec les jeunes ne signifie pas réduire les attentes, mais faire confiance à une nouvelle génération avec des obligations et une vision parce que seuls des systèmes équitables peuvent exiger des responsabilités, et seules des générations responsables peuvent façonner l'avenir de la démocratie.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Armağan CANDAN.

M. Armağan CANDAN (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Merci, Madame Sona GHAZARYAN, pour votre précieux travail.

Nous sommes tous d'accord ici pour dire que les jeunes devraient être davantage impliqués dans la vie démocratique de nos pays et de toute l'Europe. Ce rapport souligne à juste titre la vitalité de la participation des jeunes.

Nous ne devons pas oublier que la démocratie ne se limite pas à l'organisation d'élections. Une participation saine des jeunes comprend clairement l'implication dans tous les processus de prise de décision sociaux, politiques, économiques et culturels.

Dans le projet de résolution, je cite : "l'Assemblée souligne que la participation des jeunes doit évoluer de la consultation au partage des responsabilités, en veillant à ce que les jeunes aient à la fois le droit et les moyens d'influencer les décisions qui les concernent".

Par exemple, l'initiative des jeunes délégués du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est un bon exemple de promotion de la participation des jeunes à la vie publique et au processus de prise de décision.

À ce stade, je voudrais vous rappeler que, malheureusement, les jeunes Chypriotes turcs n'ont ni le droit ni les moyens de participer à aucun des programmes du Conseil de l'Europe.

Comme le souligne le rapport, il faut atteindre les jeunes qui n'ont pas eu accès aux canaux institutionnels de participation et veiller à ce qu'ils s'impliquent.

Le problème chypriote est malheureusement toujours d'actualité. Mais cela ne doit pas empêcher la jeunesse chypriote turque de s'impliquer dans les initiatives et les programmes européens et internationaux destinés aux jeunes. Comme tous les jeunes, les jeunes chypriotes turcs méritent une formule, une solution, qui les inclut, les responsabilise et leur permet de participer aux activités du Conseil de l'Europe, comme leurs amis chypriotes grecs.

Je peux vous assurer que la jeunesse chypriote turque est prête à prendre des responsabilités dans les processus de prise de décision politiques, sociaux, économiques et culturels pour façonner sa société et son avenir. Toutefois, nous devons d'abord leur donner la possibilité de participer.

Une fois de plus, je voudrais féliciter le rapporteur pour la feuille de route claire qu'il a présentée pour la jeunesse européenne.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Sigurður Helgi PÁLMASSON.

M. Sigurður Helgi PÁLMASSON (Islande, SOC): Monsieur le Président,

Sur ce grand continent qu'est l'Europe, nous devrions nous demander : quel genre d'Europe allons-nous laisser à la prochaine génération ? Mais la meilleure question est peut-être : quel genre de génération préparons-nous à hériter de l'Europe ?

L'histoire nous enseigne une chose essentielle. Les démocraties fortes ne sont pas construites seulement par les gouvernements, elles sont construites par des citoyens qui croient que la liberté vaut la peine d'être défendue, que la responsabilité vaut la peine d'être assumée et que la participation est notre droit fondamental, et non une faveur accordée par l'État.

Les jeunes n'ont pas besoin d'être protégés de la démocratie. Il faut leur faire confiance.

Le rôle du Parlement n'est pas de gérer tous les résultats, mais de protéger les conditions dans lesquelles l'initiative, la créativité et la vertu civique peuvent s'épanouir.

Lorsque les jeunes se voient offrir de réelles opportunités, ils ne reculent pas devant les responsabilités. Ils les assument.

La démocratie ne survit pas parce qu'elle est garantie. Elle survit parce qu'elle est choisie encore et encore par des citoyens qui comprennent que la liberté exige des efforts et des droits, et qu'elle s'accompagne d'obligations.

La force de nos institutions reflète en fin de compte le caractère des citoyens qui les soutiennent. La démocratie ne se transmet pas d'elle-même : il faut l'enseigner à chaque génération, la remettre en question et lui faire confiance pour la faire avancer.

Merci aux rapporteures.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Bernadeta COMA.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je souhaite exprimer mon plein soutien à ce rapport.

Il répond à un enjeu fondamental pour nos démocraties : permettre aux jeunes de participer réellement, durablement et de manière structurée à la prise de décision publique. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes se sentent encore exclus des processus décisionnels et peu représentés par nos institutions.

Le rapport affirme avec justesse que l'avenir de nos démocraties dépend de l'implication pleine et entière des jeunes, non plus comme des participants consultés ponctuellement, mais comme de véritables acteurs de la gouvernance démocratique.

Il nous invite ainsi à passer d'une participation symbolique à une responsabilité réellement partagée. Dans ce contexte, les parlements ont un rôle central à jouer.

La Principauté d'Andorre, malgré sa petite taille, est pleinement concernée par ces enjeux. Comme dans de nombreux pays, les jeunes font face à des défis importants, notamment en matière de logement, d'emploi et de participation à la vie publique.

Je tiens toutefois à souligner que des initiatives concrètes existent déjà, en cohérence avec les principes de ce rapport. Des espaces de dialogue ont été mis en place, tels que le Conseil des enfants à l'école primaire, organisés dans les mairies des sept paroisses, ainsi que le Conseil des jeunes au niveau de l'enseignement secondaire, qui se tient au Parlement.

Par ailleurs, le Parlement, avec le soutien de la délégation andorrane à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a encouragé la participation de jeunes à des débats sur des sujets clés comme le logement, l'innovation technologique ou la transition énergétique.

De plus, le Forum national de la jeunesse joue un rôle important pour promouvoir l'engagement des jeunes dans la société.

Les partis politiques disposent en outre de sections jeunesse, et notre ministère des Affaires étrangères impulse aussi leur participation internationalement.

Merci beaucoup pour votre attention.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Albana VOKSHI.

Mme Albana VOKSHI (Albanie, PPE/DC): Je vous remercie,

Cher président, chers collègues,

Je remercie la rapporteure pour son rapport et pour avoir soulevé cette question essentielle. En Albanie, les étudiants et les jeunes sont entrés dans l'histoire. Dans les années 1990, ils se sont levés et ont fait tomber une dictature communiste.

L'histoire nous enseigne le pouvoir de la jeunesse. Lorsque la jeunesse se lève, les régimes tombent. Lorsque la jeunesse s'en va, la démocratie s'érode.

Aujourd'hui, l'Albanie est confrontée à un exode de la jeunesse. Selon Eurostat, au cours de la dernière décennie seulement, 1,1 million d'Albanais sont partis vers les pays de l'UE. 78 % des demandeurs d'asile albanais ont moins de 34 ans. 80 % des étudiants universitaires, 59 % des diplômés de l'enseignement secondaire et 95 % de ceux qui étudient à l'étranger veulent partir et ne pas revenir.

Le dernier rapport sur la transition de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), publié il y a quelques semaines, confirme cette alarme. L'Albanie a perdu 40 % de sa population du fait de l'immigration et un quart des citoyens hautement qualifiés sont partis.

Il ne s'agit pas d'une crise économique, mais d'une crise démocratique. Car lorsque les jeunes partent, ils n'emportent pas seulement leurs compétences, mais aussi leurs voix, leurs votes et le pouvoir de demander des comptes aux institutions. Le résultat est profondément troublant. Les élections dans nos pays sont de plus en plus décidées par ceux qui restent, et non par ceux qui vivront à l'avenir.

Lors des dernières élections en Albanie, plus de 42 % des électeurs étaient des retraités. Les jeunes partent parce qu'ils manquent d'espoir, parce qu'ils se sentent exclus politiquement et non représentés, parce que l'administration publique est capturée par des réseaux de patronage et non par le mérite, parce qu'ils n'ont pas les moyens de se loger, parce qu'ils ne trouvent pas d'emplois décents, parce qu'ils ne peuvent pas faire face au coût élevé de la vie et à la pauvreté croissante des jeunes.

L'émigration des jeunes et le vieillissement de la population constituent désormais une menace directe pour la stabilité économique et sociale de l'Albanie. Cette Assemblée a apporté la réponse. Si nous voulons que les jeunes restent, nous devons leur donner de la dignité, des opportunités et une véritable voix pour qu'ils ne quittent pas le pays, mais qu'ils puissent être entendus et contribuer à l'avenir du pays.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante est Mme Cat ECCLES.

Mme Cat ECCLES (Royaume-Uni, SOC): Merci, Monsieur le Président,

Chers collègues,

J'interviens aujourd'hui pour soutenir fermement un aspect particulier de ce rapport, à savoir l'extension du droit de vote aux jeunes de 16 et 17 ans. Ce rapport rappelle une vérité simple mais forte : la démocratie est plus solide lorsque les jeunes sont non seulement consultés, mais pleinement reconnus comme partenaires égaux dans la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Le rapport nous rappelle que si des progrès ont été réalisés dans toute l'Europe, la participation des jeunes reste inégale, fragmentée et entravée par des obstacles persistants, notamment l'inégalité, la précarité de l'emploi et l'accès limité aux espaces civiques. De nombreux jeunes se sentent exclus du processus de prise de décision et perçoivent les institutions comme distantes ou non représentatives. Ces réalités devraient nous inciter à agir. Lorsque les jeunes se sentent déconnectés de la démocratie, la démocratie elle-même est affaiblie.

L'abaissement de l'âge du vote est l'une des mesures les plus directes et les plus significatives que nous puissions prendre pour remédier à cette situation. Il fait passer la participation des jeunes du stade de la consultation à celui de la responsabilité partagée, en leur donnant non seulement une voix, mais aussi une influence et un pouvoir réels ; ce que le rapport présente explicitement comme essentiel au renouvellement et au renforcement de la légitimité démocratique.

Nous ne sommes pas les seuls à aller dans cette direction. Au Royaume-Uni, mon propre gouvernement s'est engagé à abaisser l'âge du droit de vote avant les prochaines élections nationales.

L'Écosse et le Pays de Galles accordent déjà le droit de vote aux jeunes de 16 et 17 ans.

En Europe, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et Malte ont étendu avec succès le droit de vote à diverses élections.

Les jeunes de 16 ans travaillent, paient des impôts, contribuent à la société et, comme l'a déclaré le Premier ministre britannique, M. Keir STARMER, "si vous cotisez, vous devriez avoir la possibilité de dire à quoi sert votre argent".

Aujourd'hui, je soutiens donc sans réserve le vote à 16 ans.

Il est conforme aux principes démocratiques européens, étayé par des preuves internationales et fondé sur la vision d'une démocratie plus saine et plus inclusive.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je passe maintenant à notre prochaine et dernière oratrice, je le crains, Mme Maria-Nefeli CHATZIOANNIDOU.

Mme Maria-Nefeli CHATZIOANNIDOU (Grèce, PPE/DC): Chers collègues,

Chères rapporteuses,

En tant que jeune parlementaire grecque, j'accueille très favorablement ce rapport et je félicite le rapporteur d'avoir abordé l'une des questions les plus difficiles de notre environnement politique. Comment faire en sorte que les jeunes ne soient pas seulement entendus, mais qu'ils bénéficient d'une confiance générale, qu'ils soient responsabilisés et qu'ils s'impliquent.

Ce rapport nous rappelle une vérité fondamentale. La participation des jeunes n'est ni une tendance, ni une concession. C'est une obligation démocratique. Dans toute l'Europe, les jeunes s'engagent dans la vie politique par l'intermédiaire de mouvements, d'initiatives locales, de plateformes numériques et de voies institutionnelles. Ils répondent aux crises sociales, économiques, environnementales, non pas par l'apathie, mais par l'action.

Cependant, comme le souligne à juste titre le rapport, la participation seule ne suffit pas si elle reste fragile, symbolique ou conditionnelle. Trop souvent, les jeunes sont bien accueillis en théorie, mais réduits au silence en pratique. Leurs idées sont louées, mais leur influence est limitée. Leur présence est encouragée, mais leur légitimité est remise en question. Je connais personnellement cette réalité. Les jeunes politiciens sont encore trop souvent accueillis avec scepticisme, qualifiés d'inexpérimentés, d'émotifs ou d'irréalistes.

Mais soyons clairs. Le rejet des jeunes voix n'est pas un gage de stabilité. Elle sape la crédibilité démocratique.

Je tiens à le souligner. Lorsque les institutions ne parviennent pas à créer un espace significatif pour les jeunes, d'autres combleront ce vide, parfois par la désinformation, la polarisation ou l'exclusion.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a un rôle crucial à jouer. Nous devons protéger l'espace civique et politique pour la participation des jeunes, garantir l'accès à la prise de décision et soutenir les initiatives menées par les jeunes avec des ressources réelles et un engagement à long terme.

Soyons clairs. Plaider pour la participation des jeunes ne signifie pas promouvoir les jeunes simplement parce qu'ils sont jeunes. Mais nous avons besoin de jeunes qui, par la coopération et le dialogue avec les générations plus âgées, peuvent apporter le renouveau, la résilience et un sens partagé des responsabilités pour l'avenir. Et si nous prenons ce processus au sérieux, nous renforcerons non seulement l'engagement des jeunes, mais aussi la démocratie elle-même.

Je vous remercie.

M. Namık TAN (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Adam BALTEN (Allemagne, CEPA): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en allemand.*

M. Claude KERN (France, ADLE): *Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2.*

Monsieur le Président

Mes chers collègues,

Je voudrais remercier Mme Sona GHAZARYAN pour ce rapport, et saluer cette initiative qui émane d'une jeune parlementaire, élue à l'Assemblée nationale d'Arménie qui est le deuxième plus jeune parlement au monde par sa moyenne d'âge !

Pour autant, il faut que les parlementaires « moins jeunes » se mobilisent aux côtés des plus jeunes pour faire avancer cette cause à laquelle je suis attaché. Le rapport mentionne notamment la mise en place de quotas pour les jeunes dans nos organes politiques. C'est une question que j'ai moi-même défendue, il y a quelques années, en cosignant une proposition de révision de notre Constitution. Il s'agissait d'introduire une meilleure représentation des différents groupes d'âge, de la même façon que nous l'avions fait pour encourager la parité femme-homme.

Je crois aussi que nos propres parlements doivent être de véritables « moteurs » en faveur de la participation et de la responsabilisation de la jeunesse. C'est en ce sens que ma propre assemblée a récemment organisé un événement inédit en juin dernier, dénommé le « Sénat des jeunes ». Le Président du Sénat a ainsi accueilli 265 collégiens qui ont pu suivre une journée d'initiation à la fabrique de la loi et au débat parlementaire.

Je dois en revanche apporter une réserve sur l'une des préconisations de la résolution, qui tient à l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans : nous sommes encore nombreux en France à douter de sa pertinence. Il n'est pas acquis que cela améliore substantiellement la participation des jeunes à nos élections. Et cette mesure risque d'avoir des répercussions indésirables sur notre ordre juridique, en provoquant des incohérences avec l'âge de la majorité civile et un abaissement de la majorité pénale.

Nous pouvons en revanche soutenir les autres propositions avancées dans cette résolution, en particulier celles qui tendent à renforcer l'éducation civique de nos jeunes. Étant moi-même enseignant de métier, j'estime que l'éducation est le levier prioritaire pour les sensibiliser au bienfondé du système démocratique. Alors que nous vivons dans une nouvelle ère marquée par la numérisation, je dirais même qu'un nouveau cadre éducatif s'impose, tant pour les jeunes que les moins jeunes, pour que chacun dispose des outils nécessaires à un usage raisonné et critique des médias sociaux.

Aussi, moyennant cette réserve sur l'abaissement de la majorité électorale, je soutiendrai la résolution qui nous est présentée.

Mme Alice MINA (Saint-Marin, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Lord Don TOUHIG (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Theo BOVENS (Pays-Bas, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Manuela PERTEGHELLA (Royaume-Uni, ADLE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Valérie PILLER CARRARD (Suisse, SOC): *Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2.*

Merci Madame la Présidente,

Chères et Chers collègues,

Permettez-moi de commencer en remerciant chaleureusement Mme Sona GHAZARYAN pour la qualité de son rapport.

La jeunesse n'est pas seulement l'avenir de nos sociétés. Elle est aussi, pour nous parlementaires, une formidable source de renouvellement. Les jeunes nous apportent de l'énergie, de nouvelles idées et une ouverture d'esprit essentielle au bon fonctionnement de nos démocraties. Comme le souligne très justement ce rapport, dialoguer avec eux nous oblige à nous remettre en question, et c'est une richesse.

En Suisse, nous encourageons activement la participation des jeunes à la vie démocratique à travers différents instruments concrets.

Dès l'après-guerre, des parlements de jeunes ont vu le jour aux niveaux local et régional. Aujourd'hui, en incluant la Principauté du Liechtenstein, on en compte environ 80. Ils rassemblent des jeunes de toutes origines et de toutes nationalités, qui s'engagent, débattent et apprennent à faire vivre la démocratie.

Chaque année, certains d'entre eux participent à la Session des jeunes, organisée au Parlement fédéral à Berne. Deux cents jeunes venus de tout le pays prennent alors place sur les sièges du Conseil national. Ils débattent, élaborent des propositions et vivent une expérience unique de participation démocratique. Et surtout, ces propositions ne restent pas lettre morte : nous les examinons ensuite dans notre travail parlementaire.

La Suisse va parfois encore plus loin. Dans le canton de Glaris, pourtant l'un des plus traditionnels du pays, les jeunes peuvent voter dès 16 ans aux niveaux communal et cantonal. Ils participent notamment à la Landsgemeinde, cette assemblée populaire en plein air où les décisions se prennent à main levée.

Ce que j'apprécie particulièrement dans cet exemple, c'est qu'il permet de toucher toutes les couches de la société. Car une démocratie forte est une démocratie inclusive, qui donne une voix à chacune et chacun, y compris aux plus jeunes et aux plus vulnérables.

Ces initiatives sont essentielles. Mais elles ne suffisent pas. Nous, élus et partis politiques, avons aussi une responsabilité. Celle de faire de la place aux jeunes : sur nos listes électorales, dans nos institutions, et dans nos instances décisionnelles. Celle de leur faire confiance. Et celle, enfin, de montrer l'exemple.

Car une démocratie vivante est une démocratie qui sait se transmettre.

Mme Marijana PULJAK (Croatie, ADLE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Sam RUSHWORTH (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Baroness Lyn BROWN (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Homero DAVIS CASTRO (Mexique): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Hasan TAÇOY (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je crains de devoir maintenant interrompre la liste des orateurs. Nous venons de dépasser 11 h 45.

Les interventions des orateurs inscrits sur la liste qui ont assisté au débat mais n'ont pu s'exprimer peuvent être remises au Service de la séance en vue de leur publication dans le rapport officiel.

Je rappelle que votre texte peut être remis, si possible par voie électronique, au plus tard quatre heures après l'interruption de la liste des orateurs.

La parole revient à Mme Sona GHAZARYAN, rapporteure, pour répondre.

Vous disposez de 3 minutes.

Mme Sona GHAZARYAN (Arménie, ADLE, Rapporteure): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais remercier tous les intervenants pour ce débat qui a été réfléchi, sincère et, parfois exigeant. La diversité des points de vue exprimés aujourd'hui reflète non pas la division, mais le sérieux avec lequel nous abordons tous l'avenir des systèmes démocratiques.

Je tiens à remercier les membres de la commission. J'aimerais également remercier le secrétariat de la commission pour l'énorme quantité de travail accompli.

Ce qui ressort clairement de la discussion, c'est la reconnaissance commune d'une vérité essentielle. La démocratie ne peut rester crédible, résiliente ou légitime si les jeunes n'en font l'expérience qu'en tant qu'observateurs et non en tant que participants. Bien que les approches puissent différer, il est largement admis que le désengagement, la frustration et la méfiance des jeunes, de la jeune génération, constituent un risque réel non seulement pour la politique de la jeunesse, mais aussi pour la démocratie elle-même.

Dans le même temps, on nous a rappelé l'extraordinaire ressource que représentent les jeunes. Leur capacité d'innovation, leur engagement en faveur de la justice et leur volonté de s'engager lorsqu'on leur fait confiance et qu'on leur donne les moyens d'agir. Le système de cogestion du Conseil de l'Europe est la preuve que la responsabilité partagée n'est pas une idée abstraite, mais un modèle efficace.

Chers collègues,

La résolution et la recommandation qui nous sont présentées n'imposent pas un modèle unique. Vous avez raison. Il n'y a pas de solution unique et universelle. Elles offrent un cadre, souple mais ferme dans ses principes, qui respecte le contexte national tout en affirmant nos valeurs démocratiques communes.

Pour conclure, le débat d'aujourd'hui ne doit pas marquer la fin d'une discussion. Il doit au contraire marquer le début d'une action plus cohérente. Soutenir la participation des jeunes n'est pas un acte de générosité, c'est un investissement dans la continuité démocratique. C'est un choix pour renforcer la confiance, la légitimité et la cohésion sociale entre les générations.

Je vous invite donc, en tant que membre du plus jeune Parlement, en tant que membre du Parlement arménien, une fois en tant que plus jeune femme députée, à soutenir le texte qui nous est présenté et à en transposer l'esprit dans les politiques et les pratiques de notre Parlement national, afin que la démocratie ne soit pas seulement protégée pour les jeunes, mais qu'elle se construise avec eux.

Je vous remercie.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Est-ce que la présidente de la Commission souhaite s'exprimer ? Non ? Oui.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

La Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias soutient pleinement le rapport qui nous est présenté, lequel a été préparé avec une grande clarté par la rapporteure.

Tout au long de l'année 2025, la Commission a organisé des auditions et des échanges avec les jeunes, les organisations de jeunesse, les universitaires, les parlementaires et les partenaires institutionnels de toute l'Europe. Certes, ces discussions ont été parfois difficiles, mais toujours éclairantes. Elles ont permis de confirmer un message central : la démocratie ne saurait être renouvelée sans l'inclusion significative et durable des jeunes.

Nous avons pris connaissance de leurs préoccupations et de leurs espoirs. Leurs préoccupations face au déclin de la confiance dans les institutions, face à l'insécurité économique, face aux obstacles qu'ils rencontrent à l'heure de participer, mais aussi face à l'exposition du harcèlement en ligne et de la désinformation. Mais aussi leurs espoirs, leur créativité et leur forte volonté d'engagement sitôt qu'on leur offre des perspectives tangibles et de véritables responsabilités.

Les recommandations qui nous sont présentées sont ambitieuses, mais aussi pragmatiques. Elles appellent à la mise en place de cadres de participation pour la jeunesse plus solides et pérennes, ainsi qu'à l'intégration de celle-ci dans les processus de prise de décisions aux niveaux local, national et européen.

L'une de ces recommandations mérite une attention particulière : l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Il ne s'agit pas d'une expérience radicale, mais d'une réforme éprouvée, étayée par des preuves, qui montre qu'une participation précoce favorise l'engagement démocratique à long terme.

À une époque où de nombreux jeunes ont l'impression que les décisions qui les concernent se prennent sans eux, cette mesure envoie un signal fort d'inclusion et de confiance.

Je vous invite donc à soutenir cette résolution et cette recommandation, et à faire un pas décisif vers une démocratie plus inclusive et tournée vers l'avenir, aux côtés de la jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.

Vote: Strengthening democracies with young people: from participation to shared responsibility

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. Le débat est clos.

Passons à la résolution. La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias a présenté le projet de résolution 16308 dans les documents, sur lequel cinq amendements ont été déposés.

Ils seront pris dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le recueil. Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes. Tout amendement approuvé à l'unanimité par la commission saisie au fond ne sera pas mis aux voix en séance plénière et sera déclaré définitivement approuvé si dix membres de l'Assemblée ou plus ne s'y opposent pas.

Je crois comprendre que le président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que les amendements 1, 2, 3, 4 et 5 au projet de résolution, qui ont été approuvés à l'unanimité par la commission, soient déclarés définitivement approuvés. Il en est ainsi ? Présidente ?

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias): C'est vrai" [entendu dans la salle, hors micro].

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC, Président de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considérerai que les amendements sont approuvés. Mais y a-t-il une objection ? Je ne vois pas d'objection.

Les amendements 1, 2, 3, 4 et 5 au projet de résolution sont donc approuvés et ne seront pas appelés.

Nous passons donc à la recommandation, que je trouverai dans un instant. Nous passons maintenant au vote sur le projet de résolution contenu dans le même document. La majorité simple est requise pour l'adoption de la résolution.

Le scrutin est ouvert.

(Hors micro) Je ne vois rien.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Cela signifie que la résolution est adoptée.

(Applaudissements)

Je passe maintenant au projet de recommandation. Aucun amendement n'ayant été déposé, nous allons procéder au vote sur le projet de recommandation contenu dans le document.

Une majorité des deux tiers est requise pour l'adoption de la recommandation et j'ouvre maintenant le scrutin.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Je demande l'affichage du résultat et il s'agit clairement d'une majorité des deux tiers.

Je craignais que mes calculs ne soient mis à l'épreuve, mais ce n'est manifestement pas le cas, et *le projet de recommandation est donc adopté.*

Nous allons maintenant faire une pause, nous attendons l'arrivée du ministre arménien des Affaires étrangères.

Address: Mr Ararat MIRZOYAN, Minister for Foreign Affairs of Armenia

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Chers collègues,

J'ai le grand plaisir d'accueillir parmi nous M. Ararat MIRZOYAN, Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie.

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous accueillir dans l'hémicycle. Vous n'êtes pas étranger à la vie parlementaire, vous avez été député de 2019 à 2021, président de l'Assemblée nationale d'Arménie, et depuis 2021, vous occupez le poste de Ministre des Affaires étrangères.

Votre mandat de ministre intervient à un moment charnière, après la conclusion, en août 2025, d'un accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui ouvre de nouvelles perspectives pour la paix régionale, ce qui est très important pour nous aussi, bien sûr,

Cette étape importante coïncide avec un autre jalon significatif cette année : L'Arménie célèbre le 25^e anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe. Un quart de siècle d'engagement en faveur de nos valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

Nous attendons avec impatience de nouveaux progrès dans la consolidation de cette étape décisive pour la paix. Je tiens à vous assurer du plein soutien de l'Assemblée dans cette entreprise. Sans plus attendre, je vous donne la parole.

Je vous remercie.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire,

Monsieur le Secrétaire général,

Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations, Madame la Présidente Petra BAYR, pour votre accession à la tête de cette auguste assemblée. Je vous souhaite beaucoup de succès durant votre mandat. Je tiens également à vous exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à cette agora européenne très respectée du débat démocratique. Et bien sûr, je remercie tout particulièrement le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Alain Berset, pour l'accueil chaleureux qu'il m'a réservé ainsi qu'à ma délégation.

C'est un honneur et un privilège de m'adresser à l'Assemblée parlementaire à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adhésion de la République d'Arménie au Conseil de l'Europe. Nous sommes réunis pour célébrer la précieuse adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe et pour reconnaître les remarquables réalisations de l'Arménie au cours de ces dernières années pour assurer la primauté du droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cet anniversaire est l'occasion de réfléchir au chemin que nous avons parcouru ensemble, aux défis rencontrés, aux moments de détermination commune et aux réalisations rendues possibles par des efforts conjoints.

C'est également l'occasion de réfléchir collectivement aux incertitudes et aux défis communs d'aujourd'hui, tels que les attaques hybrides contre les démocraties, y compris la diffusion malveillante de la désinformation et la militarisation de l'information, les ingérences étrangères dans les processus démocratiques nationaux tels que les élections, et enfin, mais non des moindres, l'affaiblissement du droit international et l'érosion du système multilatéral.

Tous ces éléments mettent nos valeurs et nos principes à l'épreuve, et il est de notre responsabilité commune de les préserver dans un environnement international de plus en plus complexe et fragile.

L'héritage de 75 ans du Conseil de l'Europe en tant qu'organisme normatif de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit permet à l'organisation d'élargir son rôle en contrant le recul démocratique mondial et en contribuant à la restauration de la confiance dans l'architecture internationale.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire,

Depuis l'adhésion de l'Arménie, le Conseil de l'Europe a joué un rôle important en nourrissant l'espoir des valeurs démocratiques, et leur incorporation éventuelle dans le tissu même de la société et de l'Etat arméniens. Chaque réforme, chaque convention ratifiée, chaque développement institutionnel a signifié non seulement un changement technique, mais aussi une amélioration tangible et pratique de la vie des citoyens ordinaires.

L'adhésion de l'Arménie à la Convention européenne des droits de l'homme a introduit le droit de faire appel à la Cour européenne des droits de l'homme, offrant ainsi un lieu où les citoyens peuvent rechercher la justice et l'équité lorsque les recours juridiques nationaux ne suffisent pas. L'abolition de la peine capitale a garanti le droit fondamental à la vie, en veillant à ce qu'aucun individu ne puisse être condamné à mort.

La création de l'institution du Défenseur des droits de l'homme a fourni un canal direct et indépendant pour envoyer des alertes sur les violations des droits commises par l'État, offrant aux citoyens ordinaires un mécanisme pour demander le rétablissement de leurs droits sans nécessairement passer par de longues batailles judiciaires.

La Commission de Venise, par le biais de ses avis juridiques, a joué le rôle de "chien de garde" en veillant à ce que les réformes législatives respectent les normes internationales.

Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a assuré un suivi régulier et fait pression pour que soient mises en œuvre des lois anti-corruption transparentes et que soit promue l'intégrité au sein du gouvernement.

L'adhésion à la Charte européenne de l'autonomie locale a permis aux collectivités locales de gérer leurs propres affaires avec une plus grande autonomie par rapport au gouvernement central.

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai cité que des exemples de base à titre d'illustration, mais la liste peut bien sûr s'allonger à l'infini.

Mais soyons francs, et j'espère vraiment que mon message ne sera pas mal compris.

Ce processus de prescription de réformes de l'extérieur aurait pu se poursuivre pendant des lustres sans parvenir à transformer l'Arménie en une démocratie, parce qu'il n'y avait pas d'intérêt véritable au niveau du gouvernement. C'est ainsi qu'en Arménie, le peuple a changé le gouvernement, devenant la force motrice du changement et de la démocratie.

Madame la Présidente,

La révolution démocratique pacifique a marqué un tournant dans l'histoire moderne de notre pays. Après avoir goûté à l'amertume de tous les échecs précédents, en 2018, j'ai moi-même marché aux côtés de centaines de milliers de mes concitoyens, de mes sœurs et de mes frères, qui ont envahi les rues et les villes d'Arménie, non pas avec des armes, mais avec des mains ouvertes et la conviction féroce et brûlante que nous méritons mieux à savoir des élections justes et légitimes et le droit de former un gouvernement grâce à nos votes ; une gouvernance ouverte, responsable et transparente ; des institutions publiques exemptes de corruption ; la justice sociale ; des impôts consacrés à la construction d'écoles et de routes pour le peuple, et non de châteaux et de propriétés privées pour les oligarques et les fonctionnaires corrompus ; des entreprises fonctionnant sans verser de pots-de-vin aux fonctionnaires et se faisant concurrence sans monopoles artificiels ; un système judiciaire indépendant et efficace.

Nous avons prouvé que notre nation peut choisir son propre destin.

Depuis 2018, l'Arménie a mis en œuvre de vastes réformes. Nos réalisations enregistrées depuis se reflètent dans les indices d'organisations réputées telles que Freedom House, Reporters sans frontières, Transparency International et bien d'autres, et, bien sûr, dans les rapports et les résolutions de ce très prestigieux organe.

Plus important encore, l'Arménie a organisé avec succès deux élections législatives rapides qui ont été reconnues, tant au niveau national qu'international, comme totalement libres et équitables, y compris par cet auguste organisme. Ces étapes ont démontré une véritable transition, garantissant que la volonté des citoyens est fidèlement reflétée dans les urnes.

En juin prochain, l'Arménie organisera des élections législatives.

Pour nous, il s'agit d'une étape cruciale dans la consolidation de l'irréversibilité de notre démocratie. C'est le moment où le peuple arménien démontrera une fois de plus que sa volonté est la seule source de pouvoir dans notre pays.

Cependant, nous ne sommes pas naïfs face aux réalités du monde moderne. Nous savons que les ennemis de la liberté ne dorment pas. Nous devons reconnaître qu'ils peuvent être très créatifs. Ils sont prêts à injecter des millions de dollars dans des machines de propagande et des systèmes illégaux d'ingérence, et ils possèdent des ressources médiatiques quasi illimitées. Ils veulent faire dérailler notre choix souverain pour la paix et la démocratie. Ils veulent nous ramener dans les ténèbres de l'autoritarisme, des conflits sans fin avec nos voisins et d'une faible souveraineté.

Ils veulent utiliser les outils et les mécanismes mêmes de la démocratie pour la détruire.

Faire face à ces défis est devenu une activité quotidienne. Bien sûr, il y a le dilemme et la ligne délicate entre la défense de la liberté d'expression et des médias pluralistes d'une part, et, d'autre part, la détermination à affronter les acteurs malveillants qui cherchent à abuser de la liberté et à saper la confiance dans la société, notre démocratie elle-même.

Ces efforts ne feront que s'intensifier alors que l'Arménie se dirige vers des élections parlementaires cette année.

Mais je suis là pour vous dire qu'ils ne réussiront pas.

Notre société a développé une immunité aux mensonges, et notre détermination à défendre nos libertés durement acquises est plus forte que n'importe quelle opération de l'ombre. Pour protéger la démocratie en Arménie, nous nous appuyerons sur la démocratie elle-même et les mécanismes qu'elle fournit, comme l'a également souligné le Premier ministre arménien, M. Nikol Pashinyan, il y a quelques mois, dans son discours devant cet organe. Nous serons à la fois prudents et déterminés. Avec nos partenaires, y compris le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire, nous veillerons à ce que ces élections servent de vitrine à notre résilience démocratique.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Malgré les expériences douloureuses de ces dernières années, notamment la guerre et les conséquences humanitaires qui en ont découlé, l'Arménie a fait un choix clair et délibéré en faveur de la paix, en prenant des mesures fortes qui ont permis au Caucase du Sud de s'engager sur la voie de la paix et de la coopération dans la région et au-delà.

Le sommet de la paix de Washington du 8 août 2025 a marqué un tournant historique, avec la signature de la déclaration commune par le Premier ministre arménien et le président azerbaïdjanais, en présence du président américain. Avec le ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, nous avons paraphé l'accord sur l'établissement de la paix et des relations interétatiques entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan, établissant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale comme les fondements indispensables d'une paix et d'une stabilité durables dans notre région.

Pour l'Arménie, il s'agit d'un engagement solennel envers nos citoyens, envers tous ceux qui ont souffert pendant des décennies de conflit, et envers nos générations futures, que nous choisirons la coopération plutôt que la confrontation, l'espoir plutôt que le désespoir, le développement plutôt que le déclin.

En attendant, le respect des droits de l'homme et de la dignité est essentiel pour rétablir la confiance et la réconciliation entre les sociétés, tourner la page sur des décennies de souffrance et ouvrir la voie à un avenir pacifique.

La récente libération des quatre prisonniers arméniens détenus en Azerbaïdjan est porteuse d'espoir à cet égard. La libération ultérieure des 19 prisonniers arméniens encore détenus en Azerbaïdjan, ainsi que la coopération en vue de clarifier le sort des personnes disparues, représenteraient sans aucun doute une contribution significative à la réconciliation.

La paix, tout comme la démocratie, ne peut être considérée comme acquise. Elle doit être constamment entretenue, défendue et renouvelée face aux pressions externes et internes.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que nous apprécions profondément l'attention constante que le Conseil de l'Europe porte à notre région et que nous apprécions l'engagement inébranlable du Secrétaire Général, du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de cette Assemblée parlementaire en faveur de la normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Votre soutien à une paix durable, à la dimension humanitaire de la normalisation et aux droits de l'homme reste vital alors que nous tournons la page sur des décennies d'hostilité.

Nous vous remercions de nous accompagner sur ce chemin historique vers un avenir stable et prospère.

Dans le même temps, l'Arménie reste fermement attachée à la normalisation complète de ses relations avec la Turquie. La poursuite des progrès en Arménie, la normalisation avec la Turquie, y compris l'ouverture complète de la frontière, l'établissement de relations diplomatiques et la restauration de la ligne ferroviaire Gyumri-Kars constitueront un investissement crucial pour le renforcement de la stabilité et de la prospérité régionales.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

Au printemps dernier, le parlement arménien a adopté la loi initiant le processus d'adhésion à l'UE. Le soutien du gouvernement et du parlement souligne que notre vision commune de l'intégration européenne n'est pas seulement un objectif politique, mais un choix de société motivé par une initiative civique. Cela représente la volonté démocratique du peuple arménien d'ancrer son avenir dans la famille européenne des nations, reflet authentique de ses valeurs et de son identité.

Une autre étape importante a été franchie en décembre dernier, lorsque l'Agenda stratégique pour le partenariat Arménie-UE a été adopté à Bruxelles, complétant l'accord de partenariat global et renforcé (CEPA) entre l'Arménie et l'UE, élevant ainsi notre partenariat à un niveau stratégique.

En mai de cette année, nous accueillerons à Erevan des chefs d'État européens qui participeront au 8e sommet de la Communauté politique européenne (CPE), une plateforme paneuropéenne cruciale pour discuter de l'évolution des défis et identifier les mesures nécessaires pour les relever.

Madame la Présidente,

L'attachement indéfectible de l'Arménie à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit définit notre identité en tant que nation.

Aujourd'hui, nous renouvelons le choix que nous avons fait il y a 25 ans. Nous le faisons en sachant que notre cheminement vers la paix et la démocratie sera mis à l'épreuve, que des pressions extérieures chercheront à nous détourner et que le chemin à parcourir restera difficile. Mais nous savons aussi que nous ne marchons pas seuls sur ce chemin. Le peuple arménien le sait. Le Conseil de l'Europe et cette Assemblée parlementaire sont à nos côtés.

Pour ce partenariat, pour cette solidarité et pour la conviction partagée que nos valeurs communes méritent d'être défendues, nous exprimons notre profonde gratitude.

Il est symbolique qu'après notre échange, à l'occasion du 25e anniversaire de l'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe, nous remettons au Secrétaire général le cadeau officiel de l'Arménie, une reproduction manuscrite du premier code juridique arménien, le *Datastanagirk*, créé au XIIe siècle. Ce chef-d'œuvre rappelle l'attachement profond de notre nation à la justice et à l'État de droit. Je vous invite tous à vous joindre à nous pour cette occasion spéciale.

Je vous remercie de votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions, s'il y en a.

(Applaudissements)

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur Ararat MIRZOYAN, pour votre discours très pertinent et opportun.

Les membres de l'Assemblée ont maintenant la possibilité de vous poser des questions.

Nous entendrons d'abord les questions des représentants des groupes politiques. Ils disposeront tous de 30 secondes pour poser leurs questions et après chaque question des représentants des groupes politiques, je vous demanderai de répondre.

Le premier sur ma liste, au nom du groupe des Socialistes, Démocrates et Verts, est M. Titus CORLĂȚEAN. S'il vous plaît, Titus.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Je vous exprime la reconnaissance du Groupe des socialistes, démocrates et verts et de mon pays, la Roumanie, pour la décision courageuse prise par votre gouvernement d'accepter un traité de paix avec l'Azerbaïdjan et de promouvoir la paix et la coopération dans votre région.

Je vous remercie également pour votre engagement déclaré en faveur d'un processus historique d'adhésion à l'UE. Pour atteindre cet objectif, votre pays a besoin de stabilité et de continuité, y compris après les élections législatives de juin.

Envisagez-vous des défis pertinents, des attaques hybrides, par exemple, de la part de la Russie, qui tenteraient de saper le processus électoral, et comment pouvons-nous, en tant que partenaires européens, vous aider à cet égard ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Monsieur le Ministre.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup pour votre question très importante.

La majeure partie - du moins une grande partie - de mon discours portait précisément sur les menaces hybrides et sur notre volonté de protéger notre démocratie à l'aide des outils que la démocratie elle-même fournit.

Bien sûr, nous partons du principe que les défis et les attaques hybrides ne cesseront d'augmenter à mesure que nous approcherons des élections, qui se dérouleront très probablement dans les premiers jours de juin.

Mais, comme je l'ai dit, nous avons aussi une certaine immunité face à toutes ces menaces hybrides. La bonne nouvelle, c'est que nous avons vécu dans un environnement plein de menaces hybrides au cours des quatre ou cinq dernières années. Nous avons assisté et survécu à un coup d'État militaire. Nous avons survécu, nous avons été témoins de mouvements de protestation violents dans la rue, d'autres expressions d'attaques hybrides.

Nous sommes confrontés aux fausses informations, à la désinformation, à la manipulation de l'information qui font partie de notre vie quotidienne en Arménie, comme, je suppose, dans beaucoup de vos pays.

Chers membres de l'Assemblée parlementaire,

Que pouvez-vous faire, que peut faire cette auguste assemblée ?

Eh bien, continuer à soutenir l'Arménie ou la démocratie arménienne ; exprimer verbalement, politiquement et publiquement la volonté, la disponibilité de continuer à soutenir la démocratie arménienne sur le terrain.

Venez en Arménie, voyez ce qui s'y passe physiquement.

Nous sommes sûrs que nous allons, ensemble, conjointement, surmonter toutes les attaques hybrides possibles.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La question au nom du groupe du Parti populaire européen vient de M. Ricardo CARVALHO.

M. Ricardo CARVALHO (Portugal, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Le Groupe du Parti populaire européen accorde une grande importance à l'État de droit, aux droits de l'homme et à la stabilité européenne.

Dans le contexte du Caucase du Sud, quels engagements clairs votre gouvernement est-il prêt à prendre en faveur d'une paix durable avec l'Azerbaïdjan, fondée sur le droit international, l'intégrité territoriale et la protection effective des populations affectées par le conflit ?

Enfin, comment évaluez-vous le rôle de l'Union européenne, en particulier la mission civile de l'Union européenne en Arménie, et dans quelle mesure l'Arménie est-elle prête à s'aligner davantage politiquement sur l'Union européenne, y compris en matière de politique étrangère et de sécurité ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup pour cette question très importante.

La paix règne désormais entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cela fait déjà plusieurs mois et notre conviction repose sur notre attention quotidienne, car la paix a besoin d'être entretenue et nourrie en permanence. Nous croyons également qu'à l'avenir, les deux nations, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, continueront à jouir de la paix et de la coopération.

Il est intéressant de noter que depuis le sommet et la déclaration de paix du 8 août, plusieurs développements ont déjà eu lieu sur le terrain. Nous ne pouvons passer sous silence, et le faisons avec reconnaissance : l'Azerbaïdjan a levé l'interdiction de transit des marchandises vers l'Arménie. Les deux pays ont désormais entamé un commerce bilatéral et les agences et comités respectifs des deux pays discutent actuellement d'autres possibilités de commerce bilatéral à partir de l'Arménie et du transit de marchandises de l'Arménie vers l'Azerbaïdjan et de l'Azerbaïdjan vers l'Arménie. Il s'agit donc déjà d'une étape importante et d'une grande réussite.

Par ailleurs, en ce qui concerne le sommet de la paix à Washington, un autre développement très intéressant s'est produit. Les dirigeants se sont mis d'accord sur les principes du déblocage des communications régionales de transport de transit, du déblocage de l'infrastructure ; ils ont défini les principes fondamentaux et vous en avez mentionné quelques-uns : l'intégrité territoriale, la souveraineté des États, la juridiction nationale des États sur l'infrastructure. Il est également très important de noter que pendant les mois et les années de négociations, il y a eu plusieurs interprétations de la juridiction nationale. Aujourd'hui, la compétence nationale en matière de souveraineté sur les infrastructures est pleinement reconnue, écrite, signée et publiée.

D'ailleurs, ce point important a également été reconfirmé il y a quelques semaines, le 14 janvier de cette année. Avec nos partenaires américains, nous avons déjà convenu de principes et de modalités plus détaillés pour l'exploitation de l'infrastructure. Vous savez également que lors du sommet de la paix à Washington, nous avons convenu d'établir la Route Trump pour la paix et la prospérité internationale (TRIPP). Cette infrastructure sera située sur le territoire souverain de l'Arménie, mais elle fonctionnera conformément à notre législation et sous notre juridiction. Cette TRIPP, ainsi que les autres éléments de l'infrastructure de transit, permettra aux deux pays non seulement de devenir une plaque tournante du transit, de faire du Caucase du Sud une plaque tournante du transit et de relier les personnes, mais aussi les marchandises, les pays de l'UE à l'Asie centrale et dans la direction opposée, mais aussi de devenir un autre facteur sémantique de la paix et de la coopération dans notre région.

La paix a donc plusieurs composantes. Il y a le traité qui a été paraphé et qui, espérons-le, sera signé et ratifié dans les mois à venir. Il y a aussi l'élément de déblocage des communications. Il y a l'élément d'entraide en matière de transit. Les choses progressent réellement, et nous espérons, en faisant tous les efforts possibles, que cela nous conduira à un avenir meilleur.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Nous partageons en effet cet espoir.

La prochaine question sera posée par Sir Edward LEIGH au nom des Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés.

Sir Edward LEIGH (Royaume-Uni, CEPA, Porte-parole du groupe): Monsieur le Ministre,

L'Eglise apostolique arménienne, vieille de 1700 ans, est l'un des derniers bastions de la pensée indépendante en Arménie.

M. Nikol PASHINYAN, le Premier ministre, a déclaré qu'il voulait prendre le contrôle de l'Église apostolique arménienne et la remplacer par, je cite, "une Église centrée sur l'État", une Église à laquelle il est interdit de s'opposer à l'État.

À cette fin, il a arrêté un tiers des évêques d'Arménie. Comment cela peut-il être autre chose qu'une violation des droits démocratiques de la liberté religieuse et de la liberté d'expression que tous les membres du Conseil de l'Europe sont censés respecter ?

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Monsieur le Ministre.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup pour cette question.

Je reconnais vraiment qu'il s'agit d'une question, d'une rumeur - je suis désolé d'utiliser ce mot - qui devrait être abordée et clarifiée.

Mais avant cela, si vous le permettez, je vais continuer. Je comprends que j'ai manqué une partie de votre question.

La mission civile de l'Union européenne qui a été déployée en Arménie pour surveiller la situation et la stabilité le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

À l'époque, lorsque nos collègues de l'UE et les États membres ont pris cette décision, nous avons vraiment besoin de la présence d'une mission de surveillance objective. Pour moi, c'est une nouvelle occasion d'exprimer notre gratitude à ceux qui ont pris cette décision au sein de l'UE et de ses États membres. Je dois également préciser qu'en effet, cette mission a joué un rôle important et a soutenu la stabilité réelle le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Nous comprenons également que le temps a passé. Aujourd'hui, la paix règne. Nous devrions réfléchir à la manière dont cette mission peut continuer à soutenir notre intérieur, peut-être dans certaines capacités de gestion des frontières, peut-être dans d'autres.

Je suis donc désolé de prendre un peu de temps sur votre question, mais je reconnais, Sir Edward LEIGH, vos efforts et votre contribution à la cause de la préservation du patrimoine culturel et spirituel arménien à Jérusalem, le quartier arménien de Jérusalem. En même temps, je crains, et je dois le dire, que je ne sois pas du tout d'accord avec certaines de vos qualifications. Je crains que vos informations ne soient pas tout à fait exactes, c'est le moins que l'on puisse dire. Il n'y a pas de persécution des ecclésiastiques en Arménie.

Mais je voudrais vous poser une question. Vous êtes dans une situation où certains citoyens arméniens appellent publiquement à la destitution violente d'un gouvernement démocratiquement élu par le biais d'un coup d'État. Le public appelle - et j'attire votre attention ici - le public appelle à l'assassinat de certains dirigeants arméniens, y compris moi-même, d'ailleurs. Quelle serait votre décision ? Que feriez-vous dans cette situation ?

Pour moi, l'Arménie est un État de droit. Tout le monde, tous les citoyens de la République d'Arménie doivent respecter la loi, qu'il s'agisse d'un ecclésiastique, d'un politicien, d'un fonctionnaire, je ne sais pas, d'un chef d'orchestre, d'un artiste, peu importe.

Des procédures judiciaires sont donc en cours et je ne veux pas porter atteinte à la présomption d'innocence. Mais nous avons aussi vu, nous avons entendu, ces appels publics à la destitution, à la destitution violente d'un gouvernement démocratiquement élu, et aussi des appels à l'assassinat.

Telle est la triste réalité en Arménie. Certains membres du clergé ont agi de la sorte.

Merci beaucoup.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La prochaine question est posée par Mme Louise MOREL, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Louise MOREL (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente, Monsieur le Ministre,

je voudrais à mon tour saluer les avancées récentes sur la voie d'une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à travers l'accord qui a été signé en août 2025 à Washington.

Je voudrais aussi vous assurer du soutien de mon groupe dans vos actions pour lutter contre les ingérences étrangères, pour lutter contre l'agent russe et aussi de votre action tout singulièrement sur ce sujet dans l'Église.

Monsieur le ministre, malheureusement, comme d'autres pays, vous êtes, vous aussi, confronté à ces ingérences étrangères dans votre politique interne, aussi en ce qui concerne votre rapprochement avec l'Union européenne.

Comment cette Assemblée peut-elle vous aider, tout singulièrement alors que vous êtes la seule démocratie dans la région ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

M. Ararat MIRZOYAN.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup pour cette question.

En fait, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question, de parler un peu des attaques hybrides contre la démocratie arménienne et de l'empressement des pouvoirs démocratiques et du peuple arménien, surtout, et de la détermination du peuple arménien à protéger la démocratie en Arménie.

Nous profitons également de cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous nos partenaires internationaux qui, aujourd'hui encore, en ce moment même, travaillent avec mes collègues de l'administration arménienne pour s'assurer que ces attaques hybrides ne réussissent pas et que la démocratie arménienne survive à nouveau. Et il est très important de le souligner, en utilisant uniquement des outils démocratiques, des outils et des mécanismes que la démocratie elle-même fournit.

En ce qui concerne notre politique d'approfondissement et de renforcement significatif de nos relations avec l'Union européenne. Oui, cela fait partie de notre politique. Comme je l'ai dit dans mon discours, le Parlement arménien a adopté une loi spécifique obligeant tout gouvernement de la République d'Arménie à mettre en œuvre cette politique d'adhésion à part entière à l'Union européenne.

Entre-temps, à cette fin, nous mettons actuellement en œuvre diverses mesures conjointement avec nos collègues de l'UE, y compris l'intégration sectorielle, y compris, par exemple, la libéralisation des visas, plusieurs outils et mécanismes pour soutenir la démocratie arménienne, comme la Facilité européenne de soutien à la paix, comme le Plan de croissance et de résilience qui a été mis en œuvre, et j'espère que nous poursuivrons nos efforts conjoints.

J'espère que nous poursuivrons nos efforts communs.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La série de questions des groupes politiques se conclut par Mme Laura CASTEL, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Mme Laura CASTEL (Espagne, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Le processus de paix avec l'Azerbaïdjan reste confronté à des défis liés à la finalisation et à la mise en œuvre d'un accord global, à la délimitation des frontières, à une connectivité sûre et souveraine et à des questions humanitaires en suspens, y compris les détenus, les personnes disparues et les droits des populations déplacées.

Dans ce contexte, vous avez déjà beaucoup expliqué, mais pourriez-vous préciser comment votre gouvernement favorise le dialogue et renforce la confiance, et quelles mesures sont prises avec le soutien international pour progresser vers une paix durable et juste ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup.

Le gouvernement, les cercles politiques et le peuple arménien font tout leur possible pour s'assurer que la paix établie entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan soit durable. Cette paix et les accords déjà conclus entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan soutiennent l'entrée des deux pays et de la région entière dans une ère de coopération et de prospérité.

Dans le même temps, nous reconnaissons que cette question très complexe présente plusieurs facettes. Parmi elles, il convient de citer la dimension humanitaire, le sort des personnes disparues, la libération des 19 prisonniers arméniens détenus en Azerbaïdjan. Ce sont des questions qui doivent être abordées à la fois par le gouvernement et la société civile de la République d'Arménie.

Nous poursuivons nos efforts, nos négociations et nos discussions avec, tout d'abord, nos collègues azerbaïdjanais, mais aussi avec nos partenaires internationaux. En effet, votre soutien et votre contribution à cette question très importante sont cruciaux, vitaux, et sont et seront très appréciés.

J'ai déjà abordé l'un des aspects du processus de paix en cours qui a permis d'établir la paix. Je parle ici du commerce bilatéral entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, du transit à travers le territoire de l'Azerbaïdjan vers l'Arménie.

Il est également important de souligner qu'immédiatement après la levée de l'interdiction par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et son Premier ministre ont publiquement déclaré que les frontières de la République d'Arménie étaient désormais ouvertes au transit vers et depuis l'Azerbaïdjan, ainsi que vers et depuis la Turquie. Malheureusement, nos voisins ne se sont pas encore saisis de l'opportunité que nous offrons.

En plus de cet aspect économique de la question, je dois aussi mentionner la coopération et le dialogue qui s'est établi et qui se poursuit entre les représentants de la société civile. Ainsi, depuis le mois d'août, plusieurs visites ont eu lieu en Azerbaïdjan et en Arménie. Des visites de représentants arméniens et azerbaïdjanais de la société civile. Il s'agit également d'un canal très important.

Cher collègue, je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur les limitations, une partie importante du processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces limitations sont l'une des pierres angulaires de ce processus. Dans le cadre de celui-ci, et avant même de parapher le traité de paix, l'accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et avant même le sommet de paix de Washington, les deux commissions respectives, la commission des frontières de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie, se sont mises d'accord sur un document qui a été ratifié par le parlement de la République d'Arménie. Il a également fait l'objet de procédures internes nécessaires en Azerbaïdjan. Il s'agissait donc du tout premier accord officiel entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Dans ce document, les deux pays, par l'intermédiaire de leurs commissions frontalières, ont convenu que la délimitation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan devait se faire sur la base de la Déclaration d'Alma-Ata.

Je suis désolé, chers collègues, de vous surcharger de détails, mais il est important de clarifier le contexte. La Déclaration d'Alma-Ata est un document signé par les anciennes républiques d'Union soviétique. Il aborde essentiellement deux éléments. Le premier, la dissolution de l'Union soviétique. Le second, la reconnaissance par les nouveaux États indépendants des anciennes frontières administratives qui existaient entre les Républiques socialistes soviétiques comme des frontières interétatiques et internationalement reconnues entre les nouveaux États indépendants.

Pourquoi est-ce important ?

Cela permet d'obtenir des résultats très tangibles en matière de délimitation. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est déjà une victoire. Une partie de notre frontière est déjà établie tandis que les commissions respectives continuent leur travail.

Autre nuance très intéressante, comme je le disais, ce document a été soumis à des procédures internes, notamment à l'approbation de la Cour constitutionnelle d'Arménie. Il est donc intéressant de le noter. C'est là que la Cour constitutionnelle d'Arménie a reconnu que les frontières établies ou reconnues par la Déclaration d'Alma-Ata étaient pleinement constitutionnelles et n'entraient pas en contradiction avec la constitution de l'Arménie.

Je vous remercie. Veuillez m'excuser pour cette réponse longue et probablement ennuyeuse.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Ce n'est pas du tout ennuyeux.

Je vais maintenant donner la parole à d'autres orateurs. Je les regrouperai toujours par trois et, après les trois, je vous demanderai de répondre.

La toute première sur ma liste est Mme Andrea EDER-GITSCHTHALER.

Mme Andrea EDER-GITSCHTHALER (Autriche, PPE/DC): Monsieur le Ministre, je vais parler en allemand.

Vous nous avez expliqué que le pays était désormais en paix et que vous y aviez, Dieu merci, beaucoup travaillé.

Nous sommes très intéressés par la situation actuelle dans votre pays.

Un accord a également été signé pour renforcer les relations économiques avec les États-Unis, notamment en tant que puissance garante du commerce dans le Corridor de Zanguezour. Quand celui-ci sera-t-il utilisable et quelles sont vos relations actuelles avec les États-Unis ? Et très concrètement, comment se déroulent les préparatifs des élections de juin ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La prochaine oratrice sur la liste est Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA.

Bisera, je vous en prie.

Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA (Macédoine du Nord, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Ararat MIRZOYAN, j'ai eu le privilège de me rendre en Arménie à une occasion, mais j'ai dû passer par la procédure d'obtention d'un visa, qui a été assez longue.

Ma question est donc la suivante : quel est votre point de vue ? Que pensez-vous du processus de libéralisation des visas entre l'Arménie et la Macédoine du Nord ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le troisième orateur est M. Hasan TAÇOY.

M. Hasan TAÇOY (Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]): Cher Ministre des affaires étrangères,

Comme vous l'avez mentionné dans votre discours, nous suivons en outre le rapprochement entre l'Arménie et la Turquie.

Y a-t-il un calendrier prévu pour l'ouverture des frontières entre les deux pays voisins ?

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Monsieur le Ministre, s'il vous plaît.

Répondez lorsque vous serez prêt.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Je vous remercie.

Chers collègues,

Concernant l'Arménie et ses relations avec les États-Unis d'Amérique, nous avons établi un partenariat stratégique. Celui-ci a été déclaré et signé l'année dernière. Et puis cette volonté et l'engagement des États-Unis a été réaffirmé par l'administration actuelle du président Donald TRUMP.

Parallèlement au sommet de la paix du 8 août, aux déclarations de paix et à l'établissement de la paix ouvrant la communication entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, un autre événement a eu lieu. Habituellement, cet événement reste dans l'ombre des réalisations et du sommet de la paix. Ce jour-là, sur le plan bilatéral, les États-Unis d'Amérique et nous-mêmes avons également convenu de plusieurs protocoles d'accord dans lesquels les deux pays se sont engagés à approfondir leur coopération en matière d'infrastructures. J'ai déjà parlé de la Route Trump pour la paix et la prospérité internationales (TRIPP), mais aussi des semi-conducteurs, de l'intelligence artificielle et de l'énergie. Nous venons de terminer les négociations sur un accord qui permettra d'établir une coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire, de l'énergie atomique.

Les relations entre l'Arménie et les États-Unis d'Amérique se développent donc. Avec nos collègues américains, nous explorons de nouveaux domaines et de nouvelles possibilités, de nouveaux horizons pour approfondir nos relations. Jusqu'à présent, en ce moment même, nous constatons l'engagement et la volonté des deux parties et nous croyons sincèrement que cela nous conduira à une coopération plus profonde, à la libéralisation des visas. Je me réjouis donc de cette question et je vous en remercie.

Chers collègues, vous êtes toujours les bienvenus en Arménie.

Vous êtes toujours les bienvenus en Arménie. N'hésitez pas à revenir. D'ici votre nouvelle ou prochaine visite, nous aurons peut-être, avec nos collègues de Macédoine du Nord, achevé le processus de libéralisation des procédures de visa entre nos deux pays. J'en prends bonne note pour la suite de mes travaux. Je prendrai contact avec mes chers collègues de votre pays.

Mais je voudrais également dire qu'en général, les contacts entre les peuples, en gardant à l'esprit les liens traditionnels et très profonds que le peuple arménien a entretenus et entretient toujours avec les États des Balkans et la grande Europe, les contacts entre les peuples et les visites mutuelles sont vraiment très importants dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique de rapprochement de l'Arménie avec l'Union européenne et l'Europe en général.

Vous savez peut-être, chers collègues, que nous avons également entamé un dialogue sur la libéralisation des visas avec l'Union européenne. Heureusement, ce processus se déroule sans heurts et de manière très rapide. Bien que nous venions juste d'entamer la conversation, le dialogue, nous avons déjà un plan d'action et, conjointement avec nos collègues de l'UE, nous travaillons déjà au quotidien pour nous assurer que nous avons un régime sans visa entre l'Arménie et l'UE. Le plus tôt sera le mieux. Probablement, je ne sais pas, dans les mois à venir, peut-être l'année prochaine, nous verrons. Mais je dirai que les Arméniens espèrent vivement que ce régime d'exemption de visa sera mis en place dans les mois à venir.

Je vous remercie.

Je suis désolé, Madame la Présidente, mais je peux continuer.

Nous avons donc un dialogue très intense et fructueux avec nos homologues turcs. L'ordre du jour est assez riche, les deux parties ont exprimé à plusieurs reprises leur engagement et leur volonté que l'objectif final de ce dialogue arméno-turc soit l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, officiellement, formellement, et ensuite l'ouverture complète de la frontière entre les deux pays. Et, bien sûr, la mise en place d'une coopération.

Jusqu'à présent, les deux pays ont réussi à mettre en œuvre plusieurs mesures de confiance. Nous avons convenu que le chemin de fer Gyumri-Kars, dont j'ai parlé plus tôt aujourd'hui, sera restauré et que le commerce, y compris par le biais de ce chemin de fer, aura lieu dans un avenir proche.

La question principale, si je parle très franchement, n'est pas de savoir quoi, c'est déjà convenu, la question est de savoir quand. Et j'espère que nous assisterons à une ouverture au moins partielle de la frontière dans les jours et les semaines à venir, puis à une ouverture totale de la frontière.

Je suis persuadé que cela sera bénéfique à la fois pour les peuples arménien et turc.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole revient ensuite à M. Yuriy KAMELCHUK.

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC): Monsieur le Ministre,

Comment envisagez-vous le modèle de sécurité à long terme de l'Arménie ? Quelles sont les lignes rouges et les mécanismes de désescalade qui ne sont pas négociables pour vous ?

Où en sont les négociations sur un accord de paix et la délimitation des frontières avec l'Azerbaïdjan ? Quels sont les principaux points d'achoppement qui subsistent ?

Quel mécanisme international de surveillance des frontières l'Arménie jugerait-elle acceptable ? Et que faudrait-il faire pour qu'il soit réellement efficace plutôt que symbolique ?

Et quels résultats concrets attendez-vous d'un engagement étroit avec l'UE au cours des 12 prochains mois ?

Merci beaucoup.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La dernière question sera posée par M. Gerardo GIOVAGNOLI.

Je vous en prie.

M. Gerardo GIOVAGNOLI (Saint-Marin, SOC): Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, l'Arménie a connu un long conflit avec l'Azerbaïdjan. Une trêve et un accord ont finalement été conclus il y a quelques mois, mais ils n'ont pas encore été soumis à l'épreuve du temps.

Comment les choses se passent-elles réellement du point de vue des Arméniens ? Le compromis obtenu est-il satisfaisant ? L'Azerbaïdjan le respecte-t-il ? Dans quelle mesure des blessures non cicatrisées après 30 ans de conflit risquent-elles de les raviver ? Que peut faire le Conseil de l'Europe pour les aider à l'éviter ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, je vous laisse la parole. C'était la dernière question.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): Merci beaucoup.

Chers collègues,

Je dois dire que j'ai déjà abordé ces sujets et que j'ai déjà répondu à ces questions essentiellement.

Mais une fois encore, nous sommes pratiquement certains que l'Union européenne continuera à jouer un rôle vital et significatif dans le maintien non seulement de la stabilité et de la prospérité dans la région, de la coopération dans notre région du Caucase du Sud, mais aussi dans le renforcement des institutions arméniennes, comme très probablement la gestion des frontières. Nous nous réjouissons donc de ce nouvel engagement.

En ce qui concerne la durabilité de la paix, vous savez, cela dépend de nous, de nous tous, des Arméniens et des Azerbaïdjanais. Nous avons connu une histoire très triste et tragique d'inimitié dans notre région, l'histoire d'un conflit qui a duré des décennies. L'histoire d'un conflit dont les racines remontent au siècle dernier. Ainsi, à chaque instant, ceux qui sont et seront au pouvoir en Arménie, mais aussi ceux qui se rendront aux urnes lors des élections, se souviendront que la paix doit être préservée, qu'elle doit être entretenue.

La paix, c'est très simple, vaut mieux que la guerre. La coopération vaut mieux que la confrontation. Ce n'est pas facile. Les blessures sont encore très vives. Il y a encore des détenus, des prisonniers de guerre. Il y a encore des personnes disparues dont le sort doit encore être éclairci, dans un effort conjoint, par des agences et des professionnels respectifs, des experts d'Azerbaïdjan et d'Arménie.

Il y a un énorme traumatisme psychologique dans la société. Mais nous comprenons également que ce traumatisme doit être surmonté. Des mesures doivent être prises par les gouvernements et par les sociétés elles-mêmes, car les gouvernements peuvent se mettre d'accord sur les documents, les gouvernements peuvent signer des traités, mais les sociétés ne vivront pas dans un environnement et une atmosphère de coopération si elles ne surmontent pas les traumatismes psychologiques et si les sociétés ne se réconcilient pas.

La communauté internationale et nos partenaires ont tous un rôle à jouer pour institutionnaliser la paix et instaurer une réelle réconciliation et coopération entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Mais je suis vraiment confiant, chers collègues, et c'est probablement la dernière remarque que je souhaite partager avec vous aujourd'hui. Je suis convaincu que la paix, la coopération et la prospérité des nations du Caucase du Sud sont tangibles, qu'elles sont très proches et je les vois arriver dans un avenir proche.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Vous voulez poursuivre ?

S'il vous plaît.

M. Ararat MIRZOYAN (Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie): J'ai entendu, chers collègues, que certains collègues m'ont posé une question et je ne veux laisser aucune question sans réponse.

L'un des collègues, si j'ai bien compris et si je ne me trompe pas, a parlé de ce que l'on appelle le Corridor de Zanguezour.

Encore une fois, chers collègues, je vous invite à lire la déclaration signée par le Président de l'Azerbaïdjan et le Premier ministre de la République d'Arménie. Il s'agit d'un document public. La formulation est très claire. Les parties ont accepté d'ouvrir l'infrastructure de transport et de transit pour débloquer la question de la connectivité, et il y a également une disposition concernant la création de la Route Trump pour la paix et la prospérité internationales (TRIPP).

Il n'existe donc aucun Corridor de Zanguezour convenu entre les deux parties, et il n'y a, par conséquent aucune modalité spécifique à ce Corridor de Zanguezour qui n'existe pas. Il n'y a pas de corridor, mais une route TRIPP. Le document public précise cela de manière claire et exacte.

Mais je ne veux pas que cette dernière remarque gâche l'atmosphère et l'environnement positifs dont nous bénéficions actuellement en ce qui concerne la normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Ceci nous amène à la fin de notre échange avec M. Ararat MIRZOYAN.

Au nom de l'Assemblée parlementaire, je tiens à vous remercier d'avoir répondu à nos questions de manière aussi détaillée.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

La prochaine séance publique de l'Assemblée aura lieu cet après-midi à 15 h 40, conformément à l'ordre du jour prévu au calendrier.

La séance est levée.

The sitting is closed at 1 p.m.